

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2023-2024

214^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mardi 28 mai 2024

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



**PREMIER
MINISTRE** Direction de l'information
légale et administrative
*Liberté
Égalité
Fraternité*

<http://www.assemblee-nationale.fr>

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

1. Questions au Gouvernement (p. 4432)

BOMBARDEMENT DU CAMP DE BARKASAT (p. 4432)

Mme Cyrielle Chatelain

M. Gabriel Attal, Premier ministre

Mme Cyrielle Chatelain

SITUATION DU GROUPE WALOR (p. 4433)

M. Pierre Cordier

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique

M. Pierre Cordier

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (p. 4434)

M. Victor Catteau

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

M. Victor Catteau

Mme Catherine Vautrin, ministre

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (p. 4434)

M. Didier Le Gac

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (p. 4435)

M. Charles de Courson

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

M. Charles de Courson

CONFLIT AU PROCHE ORIENT (p. 4436)

Mme Alma Dufour

M. Franck Riester, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger

Suspension et reprise de la séance (p. 4437)

Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 4437)

2. Censure avec exclusion temporaire d'un député (p. 4437)

Mme la présidente

Suspension et reprise de la séance (p. 4438)

3. Questions au Gouvernement (suite) (p. 4438)

SITUATION DES PRODUCTEURS D'ENDIVES (p. 4438)

M. Emmanuel Blairy

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire

M. Emmanuel Blairy

COMMÉMORATIONS DU QUATRE-VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT (p. 4439)

M. Bertrand Bouyx

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

MOBILISATION DES PHARMACIENS (p. 4439)

Mme Sylvie Bonnet

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention

AVENIR DES PHARMACIES (p. 4440)

Mme Delphine Lingemann

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention

Mme Delphine Lingemann

ENCLAVEMENT DES COMMUNES DE GUYANE (p. 4441)

M. Jean-Victor Castor

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée chargée des outre-mer

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (p. 4441)

M. Hervé Saulignac

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

M. Hervé Saulignac

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE (p. 4442)

M. Hadrien Clouet

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS (p. 4443)

M. Jean Terlier

M. Gabriel Attal, Premier ministre

TRANSPORTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX (p. 4444)

M. Christophe Barthès

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité

M. Christophe Barthès

Mme Dominique Faure, ministre déléguée

ASSISES DE LA PÉDIATRIE (p. 4445)

Mme Michèle Peyron

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 4446)

M. Bastien Lachaud

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée chargée des outre-mer

M. Bastien Lachaud

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (p. 4447)

M. Paul Midy

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique

Suspension et reprise de la séance (p. 4447)**4. Souveraineté alimentaire et renouvellement des générations en agriculture** (p. 4448)

EXPLICATIONS DE VOTE (p. 4448)

M. Dominique Potier (SOC)

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES)

M. David Taupiac (LIOT)

Mme Marie Pochon (Écolo-NUPES)

M. Antoine Armand (RE)

Mme Hélène Laporte (RN)

Mme Manon Meunier (LFI-NUPES)

M. Julien Dive (LR)

Mme Anne-Laure Babault (Dem)

M. Luc Lamirault (HOR)

VOTE SUR L'ENSEMBLE (p. 4456)

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Suspension et reprise de la séance (p. 4456)**5. Accompagnement des malades et de la fin de vie** (p. 4457)DISCUSSION DES ARTICLES
(*suite*) (p. 4457)Article 1^{er}
(*suite*) (p. 4457)

Amendement n° 912

M. Didier Martin, rapporteur de la commission spéciale

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités

Amendements n°s 876, 1303, 1799, 1026, 933

Sous-amendement n° 3429

Amendements n°s 2113, 1167, 1800, 413, 3118, 1304, 2733

Sous-amendement n° 3430

Amendements n°s 2728, 2734, 1368

Sous-amendement n° 3431

Amendements n°s 2673, 2905

6. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 4466)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE MME YAËL BRAUN-PIVET

Mme la présidente. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

BOMBARDEMENT DU CAMP DE BARKASAT

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Monsieur le Premier ministre, dans la nuit de dimanche à lundi, les bombes israéliennes se sont abattues sur le camp de personnes déplacées de Barkasat. Quarante-cinq personnes, dont de nombreux enfants, ont péri brûlés vifs alors qu'ils se pensaient en sécurité. En vérité, il n'y a aucun lieu sûr à Gaza.

Depuis plus de sept mois, nous nous joignons à la demande de libération des otages retenus par les terroristes du Hamas et nous nous mobilisons pour un cessez-le-feu. En sept mois, plus de 30 000 personnes ont été massacrées. Benjamin Netanyahu et son gouvernement mènent sciemment une guerre d'extermination des Palestiniens, qu'ils considèrent comme des animaux. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES. – M. Bertrand Pancher applaudit aussi.)* Selon les mots du procureur de la Cour pénale internationale, le gouvernement israélien « a délibérément, systématiquement et continuellement privé la population civile de l'ensemble du territoire de Gaza de moyens de subsistance indispensables à sa survie ». Rien n'excuse les crimes de guerre du gouvernement israélien ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.)*

Le bombardement du camp de Barkasat n'est pas un tragique accident. Il est la réponse sanglante du gouvernement israélien à la décision de la Cour internationale de justice appelant Israël à stopper son offensive sur Rafah. La France ne peut pas rester passive. J'attends de votre part une réponse claire à ces deux questions : oui ou non, le gouvernement français va-t-il reconnaître l'État de Palestine ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES, ainsi que sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et SOC. – M. Bertrand Pancher applaudit aussi.)*

M. Éric Ciotti. Un État de Palestine dirigé par le Hamas ?

Mme Cyrielle Chatelain. Oui ou non, défendra-t-il auprès du Conseil de sécurité de l'ONU et de l'Union européenne des sanctions fortes à l'encontre du gouvernement israélien ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Oui, la situation à Rafah est dramatique : un drame humanitaire se déroule sous nos yeux. Sur ce qui se joue dans la bande de Gaza, la position de la France, par la voix du Président de la République, est claire depuis le début. Nous avons d'abord lancé un appel au cessez-le-feu.

M. Jean-Paul Lecoq. Ça ne suffit pas !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. La France a été l'un des premiers pays à le faire et à prendre des initiatives en ce sens, notamment au Conseil de sécurité des Nations unies, en contribuant à l'adoption de plusieurs résolutions. Notre pays est aussi le premier à avoir largué des colis d'aide humanitaire sur la bande de Gaza pour venir en aide aux Palestiniens. *(Mme Sabrina Sebaihi s'exclame.)*

Après la nécessité du cessez-le-feu, la France est claire sur un second point : l'appel à la libération des otages retenus par le Hamas. Je ne comprends pas que l'on puisse appeler au cessez-le-feu sans rappeler que nous avons toujours des otages détenus par le Hamas *(Exclamations vives et continues sur les bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES),...*

Mme Julie Laernois. Cyrielle Chatelain l'a rappelé dans sa question !

M. Karim Ben Cheikh. Elle l'a rappelé, ça suffit !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. ...sans appeler clairement à leur libération *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE, dont certains députés se lèvent, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LR et sur quelques bancs du groupe RN – M. Inaki Echaniz s'exclame),* sans saluer la mémoire de notre compatriote Orion Hernandez-Radoux, qui était otage dans la bande de Gaza et qui a été retrouvé mort *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE),...*

Mme Sabrina Sebaihi. Arrêtez d'instrumentaliser les morts !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. ...sans rappeler enfin que nous avons encore deux compatriotes otages. Quand on demande le cessez-le-feu à Gaza, on doit demander la libération de tous les otages, notamment des otages français ! *(Mme Andrée Taurinya s'exclame.)*

Mme Sabrina Sebaihi. Il y a des enfants brûlés vifs à Gaza !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Le troisième objectif doit être de parvenir à une solution politique durable. Je le répète, le Président de la République a appelé au cessez-le-feu et rappelé à plusieurs reprises que la France s'opposait à l'opération menée à Rafah. *(Exclamations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.)* Il l'a dit directement au Premier ministre Netanyahu et l'a réaffirmé publiquement. Par les initiatives que nous conduisons dans la région nous contri-

buons à la recherche d'une solution politique durable. Le ministre de l'Europe et des affaires étrangères a réuni il y a encore quelques jours à Paris ses homologues jordanien, égyptien et qatarien.

Mme Julie Laernoës. Et la reconnaissance de la Palestine ?

Mme Sabrina Sebaihi. Répondez à la question !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Oui, on peut être ferme et clair sur le cessez-le-feu comme sur la libération des otages ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe RE et sur quelques bancs des groupes LR et Dem. – Protestations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.)*

M. Benjamin Lucas-Lundy. Aucune réponse aux questions !

Mme la présidente. La parole est à Mme Cyrielle Chatelain.

Mme Cyrielle Chatelain. Je ne savais pas que le Président était devenu le porte-parole du Gouvernement. Apparemment, à part se payer de mots, il ne fait rien ! *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES et GDR-NUPES.)*

Je vous avais posé deux questions. Premièrement, le gouvernement français compte-t-il reconnaître l'État de Palestine ? La réponse est vraisemblablement négative, mais vous ne l'assumez pas. Deuxièmement, demandera-t-il des sanctions à l'encontre du gouvernement israélien ? C'est aussi non, puisque vous ne répondez pas.

M. Fabien Di Filippo. Parlez des otages, madame !

Mme Cyrielle Chatelain. Votre réponse est minable *(Vives exclamations sur les bancs du groupe RE, dont plusieurs députés se lèvent pour protester – Mme Constance Le Grip désigne d'un geste la sortie de l'hémicycle aux députés du groupe LFI-NUPES)* et politicienne. Le monde entier a les yeux fixés sur Rafah et vous vous empêchez dans des manœuvres politiques... *(Mme la présidente coupe le micro de l'oratrice, dont le temps de parole est écoulé. – Les députés des groupes Écolo-NUPES, LFI-NUPES, SOC et GDR-NUPES, ainsi que Mme Martine Froger, se lèvent et applaudissent.)*

SITUATION DU GROUPE WALOR

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Monsieur le Premier ministre, l'industrie traditionnelle est la grande oubliée de votre chasse aux investisseurs.

M. Maxime Minot. C'est vrai !

M. Pierre Cordier. Que faites-vous pour soutenir l'industrie lourde, celle de la forge, de la fonderie, de l'usinage et de la sidérurgie, dont les clients rompent leurs contrats pour se fournir en Chine ?

M. Fabien Di Filippo. Enfin une question intéressante !

M. Pierre Cordier. Dernier exemple en date, le groupe Walor, qui fabrique des bielles pour moteurs thermiques dans les Ardennes, à Bogny-sur-Meuse et à Vouziers. Depuis son rachat par le groupe allemand Mutares, 250 salariés craignent de perdre leurs emplois car les grands équipementiers automobiles français, Renault et Stellantis en tête, ont décidé d'acheter des bielles à bas coût à l'étranger.

M. Maxime Minot. Eh oui !

M. Fabien Di Filippo. Un pays qui ne produit plus est condamné !

M. Pierre Cordier. Lorsque la fin des moteurs thermiques à l'horizon de 2035 a été décidée, le Gouvernement avait promis que les entreprises qui fabriquent les pièces de ces moteurs seraient accompagnées. Les Américains, les Chinois et les Indiens continuent de produire des moteurs thermiques, dont nous avons notamment besoin pour les poids lourds. C'est à eux que nous devons les acheter quand nos usines auront fermé ! Parce que votre gouvernement veut donner des leçons au monde entier et passer pour le plus vertueux, il laisse notre industrie traditionnelle mourir.

Avec Jean-Luc Warsmann, nous avons écrit à deux reprises au ministre chargé de l'industrie, qui ne nous répond pas. Ferez-vous pression sur les constructeurs Renault et Stellantis pour qu'ils maintiennent leurs commandes dans les Ardennes ? Repousserez-vous l'échéance de 2035 pour permettre aux entreprises de s'adapter et de sauver les emplois de notre territoire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR. – M. Jean-Philippe Tanguy applaudit aussi.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du numérique. *(Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LR.)*

M. Olivier Marleix. Quel rapport ?

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique. Vous nous interrogez sur la situation du groupe Walor, que vous connaissez mieux que personne. Un nouvel actionnaire a repris la société. Nous sommes en lien avec lui pour l'accompagner dans cette opération. Vous demandez comment le Gouvernement entend soutenir les industries traditionnelles face à la révolution qu'elles affrontent. Sachez qu'il entend accompagner la mutation de l'industrie française. *(Exclamations sur les bancs du groupe LR.)* La politique que nous conduisons depuis 2017 porte d'ailleurs ses fruits, puisque nous avons concédé des baisses d'impôts de production massives pour libérer l'économie, à hauteur de 30 milliards d'euros, ce qui a permis de relancer l'activité.

M. Maxime Minot. Vous n'avez pas écouté la question !

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Le baromètre industriel de l'État de 2023 dénombre 201 ouvertures nettes d'usines en France, dont 57 nouveaux sites industriels, contre 176 l'année précédente. Je sais que vous menez des travaux sur ce sujet depuis de nombreuses années. Vous étiez dernièrement, dans votre département, à l'inauguration d'Electro-Sphère, première usine de reconditionnement d'appareils électroménagers du Grand Est, dont il faut saluer l'implantation.

Nous continuons de travailler pour la compétitivité de nos entreprises en investissant dans les secteurs clés de l'industrie, notamment dans la deeptech, qui favorisera demain les transferts de technologie. Je rappelle, enfin, que pour la cinquième année consécutive, la France est le pays le plus attractif d'Europe pour les investissements étrangers. *(Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe LR.)*

M. Maxime Minot. Arrêtez votre cinéma ! C'est du pipeau !

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. C'est la preuve que notre politique de réindustrialisation fonctionne. Je sais que vous serez à nos côtés pour la défendre. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Cordier.

M. Pierre Cordier. Vous présenterez vos arguments aux 250 salariés des sites ardennais que j'ai cités. En réalité, avec Emmanuel Macron, vous roulez pour la Chine ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LR et sur plusieurs bancs du groupe RN. – Protestations sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.)*

RE.) Nous l'avons constaté lors de la venue du président chinois en France il y a quelques jours. François-Xavier Bellamy est le seul à avoir vu juste sur votre politique (*Rires et exclamations sur plusieurs bancs du groupe RE*): la fin du moteur thermique en France est le plus beau cadeau que l'on puisse faire aux Chinois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Nous ne roulons ni pour la Chine, ni pour les États-Unis. Notre objectif est d'assurer la réindustrialisation de la France et de renforcer la souveraineté nationale et européenne. (*Exclamations sur les bancs du groupe LR.*) Je vous invite à venir travailler avec nous au niveau européen. Donnons-nous tous ensemble les moyens de développer l'industrie! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

M. Pierre Cordier. Venez dans les Ardennes!

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Victor Catteau.

M. Victor Catteau. Monsieur le Premier ministre, pourquoi détestez-vous les Français? Que vous ont-ils fait? Pourquoi continuez-vous de les accabler avec une énième réforme de l'assurance chômage? Apprenez que le chômage n'est pas un choix, mais une épreuve douloureuse et souvent humiliante que des millions de Français affrontent chaque jour. Ce n'est pas une inactivité volontaire, mais une lutte incessante pour retrouver un emploi digne. Les travailleurs licenciés, les jeunes diplômés, les seniors écartés du marché du travail: tous subissent la violence du chômage, à l'image des 750 salariés du groupe Chaussexpo, placé en liquidation judiciaire et dont le siège social se trouvait encore il y a peu dans ma circonscription. Ils ne demandent pas de privilèges, mais simplement de quoi vivre. Réduire leurs indemnités, c'est les condamner à une précarité insupportable; c'est briser des vies déjà grandement fragilisées.

Votre bilan est accablant. Avec cette nouvelle réforme, la durée d'indemnisation des chômeurs aura baissé de vingt-quatre à quinze mois depuis l'arrivée au pouvoir du Président de la République. Lorsqu'on n'est pas nourri, logé, blanchi aux frais du contribuable, la vie dans la France d'Emmanuel Macron coûte cher, très cher. Taper continuellement sur ceux qui n'en peuvent plus n'est pas une solution durable. La réalité, c'est que vous voulez rattraper votre gestion calamiteuse des finances publiques sur le dos des plus vulnérables.

Cessez de faire payer aux Français les pots cassés de votre mauvaise gestion et de pénaliser ceux qui n'ont pas d'autre choix que de survivre dans un système qui les écrase. Quand cesserez-vous de faire l'étalage de votre incompétence et de votre mépris des Français? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – M. Nicolas Dupont-Aignan applaudit aussi.*)

M. Rémy Rebeyrotte. Pitoyable!

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités. Une chose, pour commencer: il n'y a pas, d'un côté, ceux qui sont nourris, chauffés, blanchis, et, de l'autre, ceux qui ne le sont pas. Nous n'avons jamais vu, dans cet hémicycle ou au Gouvernement, autant de femmes et d'hommes issus du monde de l'entreprise et aux parcours

professionnels si divers. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*) Alors merci de ne pas nous faire la leçon! (*Exclamations sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*)

Deuxièmement, vous avez en commun avec M. Mélenchon d'être toujours en faveur d'une retraite à 60 ans. Tel n'est pas notre cas. Nous ne pensons pas qu'on arrive au bout de sa vie professionnelle à 60 ans. Nous avons la volonté d'accompagner les seniors: c'est le premier pilier de la réforme. Nous voulons leur dire que l'on vit plus longtemps et qu'il est normal de travailler plus longtemps, parce que c'est aussi comme ça que l'on a des conditions de vie de qualité.

M. Emeric Salmon. C'est une bonne raison, « c'est comme ça »!

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous sommes les premiers à proposer aux seniors un accompagnement vers la reprise d'emploi de nature à garantir leur salaire. Personne avant nous n'avait pris cette mesure de justice sociale! (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Victor Catteau.

M. Victor Catteau. Vous êtes beaucoup plus dure avec les Français que vous ne l'êtes avec les gens de vote camp. Quand il s'agit de M. Ambroise Méjean, président des Jeunes avec Macron, vingtième sur la liste Renaissance aux élections européennes, qui a quitté son emploi pour percevoir 2 500 euros de chômage par mois et faire la campagne de votre candidate totalement à la ramasse, vous ne dites rien.

M. Erwan Balanant. Quand est-ce que Bardella a travaillé?

M. Victor Catteau. Vous êtes une hypocrite, vous n'avez rien fait! Vivement le 9 juin! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. J'ai, moi aussi, fréquenté ces bancs: on ne met jamais en cause qui que ce soit à titre personnel dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR. – M. le Premier ministre applaudit aussi. – Quelques députés du groupe RE se lèvent.*) Si vous voulez des exemples, on peut en trouver sur tous les bancs. Alors, calmons-nous et parlons des Français.

M. Laurent Jacobelli. Et vous applaudissez! Eh bien bravo!

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Le Gac.

M. Didier Le Gac. Madame la ministre du travail, de la santé et des solidarités, vous avez annoncé pour le 1^{er} juillet une nouvelle réforme de l'assurance chômage qui apporte deux principaux changements. Le premier concerne la condition d'ouverture des droits: il faudra désormais avoir travaillé huit mois sur les vingt derniers mois, au lieu de six sur les vingt-quatre derniers, pour pouvoir percevoir les allocations chômage. Le second consiste en l'abaissement de dix-huit à quinze mois de la durée d'indemnisation. Ces dispositions s'inscrivent dans la nouvelle logique de contracyclicité appliquée depuis 2023, qui fait varier le montant de l'indemnisation selon que le taux de chômage augmente ou baisse.

La prochaine réforme comprend également des mesures en faveur des seniors, notamment l'instauration du bonus emploi senior qui permettra aux personnes âgées de plus

de 57 ans de bénéficier d'un complément de salaire s'ils ont retrouvé un emploi moins bien rémunéré que leur emploi précédent.

L'autre enjeu est le retard de notre pays en matière d'emploi des seniors : notre taux d'emploi des 60-64 ans est inférieur de 10 points à la moyenne européenne. Vous avez manifesté votre souhait de doubler ce taux à l'horizon 2027. Je suis député du Finistère, et dans ma région, dans ma circonscription, il ne se passe pas un jour sans qu'une entreprise, quel que soit son statut – public ou privé –, quelle que soit sa taille, quel que soit son secteur d'activité, me fasse part de ses difficultés à recruter.

M. Damien Adam. Très bien !

M. Benjamin Lucas-Lundy. Augmentez les salaires !

M. Didier Le Gac. Pourriez-vous présenter de nouveau votre projet de réforme devant la représentation nationale, et rassurer nos concitoyens sur la prise en charge du chômage dans notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités. Vous avez raison. (« Ah ! » sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.) Notre taux d'emploi n'est pas le même que celui des autres pays d'Europe. Je pense que nous nous accordons tous sur le fait qu'il est normal d'accompagner nos concitoyens pour les ramener vers l'emploi. L'objectif de la réforme est justement que les entreprises qui le souhaitent puissent recruter et que les personnes qui cherchent un emploi puissent être accompagnées. C'est le premier enjeu : l'accompagnement vers l'emploi.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Vous n'accompagnez pas vers l'emploi, mais vers la pauvreté !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Cette réforme repose sur quatre piliers. Le premier consiste à accompagner les seniors, y compris financièrement, en leur permettant de maintenir leur niveau de salaire – c'était une mesure très attendue.

M. Sébastien Chenu. Quelle escroquerie !

M. Philippe Ballard. Pendant seulement un an !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Grâce à cette réforme, 9 000 personnes pourraient retrouver un emploi. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*) La durée d'affiliation évoluera également. En moyenne, en Europe, la durée minimale d'emploi représente entre 40 et 50 % de la période de référence – de nombreuses infographies ont été diffusées sur le sujet. En Allemagne, par exemple, il faut avoir cotisé douze mois au cours des trente derniers mois. En France, nous proposons qu'il faille travailler huit mois au cours des vingt derniers mois – cette condition est remplie avec deux périodes d'emploi de quatre mois, soit deux saisons. C'est l'un des moyens d'inciter à aller vers l'emploi.

M. Sébastien Jumel. Vivement que vous soyez au chômage !

Mme Catherine Vautrin, ministre. L'élément majeur, c'est la réforme de France Travail.

M. Aurélien Pradié. Mais ça suffit !

Mme Catherine Vautrin, ministre. France Travail aura la capacité d'accompagner chacun des demandeurs d'emploi.

M. Benjamin Lucas-Lundy. Baratin !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Nous l'avons déjà expérimenté dans quarante-sept départements. La vraie réponse, c'est que le travail rémunère mieux que l'accompagnement, car cela permet de se projeter dans la vie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes RE et Dem.*)

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre. Le contenu de la cinquième réforme de l'assurance chômage, présentée par vos soins dans *La Tribune Dimanche*, constitue une réforme socialement injuste, économiquement infondée et affaiblissant le dialogue social. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT. – MM. Sébastien Chenu, Pierre Dharréville et Benjamin Lucas-Lundy applaudissent également.*) En effet, celle-ci part du présupposé qu'un durcissement des conditions d'accès à l'assurance chômage entraînerait mécaniquement une augmentation du nombre de personnes en emploi. Cela révèle une profonde méconnaissance du marché du travail, dénoncée par tous les économistes.

M. Sébastien Jumel. Il a raison !

M. Charles de Courson. Après avoir défendu la contracyclicité, à savoir des règles plus dures quand le marché du travail s'améliore et plus favorables quand il se détériore, vous défendez la contra-contracyclicité, c'est-à-dire des règles plus dures quand le marché du travail se détériore. On a le tournis !

Enfin, cette réforme affaiblit le dialogue social – c'est votre politique constante, hélas –, alors même que les partenaires sociaux sont gestionnaires de l'assurance chômage. La démocratie sociale a-t-elle si peu de crédit à vos yeux qu'un accord signé par les trois organisations patronales et trois des cinq organisations syndicales représentatives des salariés ne vaille rien ? Rien ne vous empêchait d'agréer cet accord indépendamment de l'échec des négociations sur l'emploi des seniors.

M. Fabien Di Filippo. Il y a des choses à faire sur les minima sociaux aussi !

M. Charles de Courson. Ma question est simple : à défaut de respecter la démocratie sociale, respecterez-vous la démocratie politique en demandant aux trois groupes de la minorité présidentielle de ne pas recourir à des mesures d'obstruction lors de la discussion en séance publique, le 13 juin prochain, de la proposition de loi du groupe LIOT visant à protéger le modèle d'assurance chômage et à soutenir l'emploi des seniors ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

M. Benjamin Lucas-Lundy. C'est le gouvernement Raffarin, ma parole !

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités. Monsieur de Courson, le conseiller d'État que vous êtes sait parfaitement que nous parlons là d'un décret.

M. Patrick Hetzel. Il est magistrat à la Cour des comptes, vous faites erreur !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Refaisons l'historique : les partenaires sociaux ont entamé la discussion de cette réforme en août 2023 – je n'étais pas encore là. Comme les partenaires sociaux n'étaient parvenus à aucun accord avec le Gouvernement en décembre dernier, ce dernier a accepté

de prendre un décret de jointure pour prolonger les conditions de l'assurance chômage du 1^{er} janvier au 30 juin 2024. Il ne vous a pas échappé que nous sommes le 28 mai. Les partenaires sociaux, après nous avoir promis qu'ils répondraient le 26 mars, nous ont demandé de leur accorder jusqu'au 8 avril, date à laquelle nous avons pris acte du désaccord. Dès lors, il nous incombe, vous le savez parfaitement, de prendre un nouveau décret avant le 1^{er} juillet. Si consacrer huit mois aux négociations, ce n'est pas respecter le dialogue social, je me demande ce qu'il vous faut ! Même s'il ne faut pas confondre vitesse et précipitation, en l'espèce, nous avons pris le temps.

Le Gouvernement a désormais repris la main. J'ai rencontré l'ensemble des partenaires sociaux, et nous travaillons sur un projet de décret. Nous mènerons les consultations nécessaires au cours du mois de juin. Dès lors qu'il aura été soumis au Conseil d'État, le décret sera applicable au 1^{er} décembre 2024.

Le Parlement aura, en effet, à examiner une proposition de loi sur l'assurance chômage. Il appartient aux parlementaires d'en débattre. Le Gouvernement n'a pas à se prononcer sur le sort qu'elle connaîtra. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Benjamin Saint-Huile. Le Gouvernement ne pense à rien !

Mme la présidente. La parole est à M. Charles de Courson.

M. Charles de Courson. Je n'ai jamais été conseiller d'État ; je suis un modeste conseiller référendaire à la retraite – mais ce n'est pas grave. (*Sourires sur les bancs du groupe LR.*) Sur le fond, vous pouviez parfaitement agréer l'accord des partenaires sociaux. En persistant à refuser les accords conclus par les partenaires sociaux, vous détruisez les corps intermédiaires, vous vous retrouvez face au peuple, et là, vous lâchez tout. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes LIOT et Écolo-NUPES.*) Voilà la vérité, madame la ministre ! (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur, dont le temps de parole est écoulé.*)

CONFLIT AU PROCHE ORIENT

Mme la présidente. La parole est à Mme Alma Dufour.

Mme Alma Dufour. Alors que la Cour internationale de justice a ordonné à Israël de cesser son offensive sur Rafah, une cinquantaine de personnes sont mortes calcinées dans un camp de réfugiés. Un enfant a été décapité. L'hôpital de Rafah a cessé de fonctionner et les chars viennent d'entrer dans la ville. Cela va faire huit mois que le monde regarde 2 millions de personnes vivre en enfer, enfermées sans eau, sans nourriture, sans médicament. (*Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – M. Sébastien Jumel applaudit également.*) Des victimes de cet abattoir à ciel ouvert se filment en temps réel. *Hunger Games* n'est plus seulement un divertissement, c'est la réalité dans le téléphone de nos adolescents. Cela fera bientôt huit mois, et vous n'avez pris aucune sanction contre les assassins.

M. Meyer Habib. Qu'ils libèrent les otages français ! (*M. Jean-Paul Lecq s'exclame.*)

Mme Alma Dufour. Pire, le soir de l'offensive sur Rafah, en refusant de sermonner Israël lors du dîner du Conseil représentatif des institutions juives de France (Crif), vous lui avez donné votre bénédiction.

M. Meyer Habib. S'ils libèrent les otages, tout s'arrêtera !

Mme Alma Dufour. Au cessez-le-feu, vous avez préféré le dîner aux chandelles, avec le soutien des génocidaires. La porte-parole du Gouvernement se prenait en selfie avec l'un des influenceurs de l'armée israélienne, perdant son dernier Instagram de dignité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Meyer Habib. Qui a déclaré cette guerre ? Qui a massacré ?

Mme Alma Dufour. Alors que la Norvège, l'Espagne et l'Irlande ont reconnu l'État palestinien, vous osez placer la France dans le camp des complices. J'ai mal à ma France, me disent beaucoup de nos concitoyens (« Oh ! » sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et LR. – *Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Moi aussi, j'ai mal à ma France, patrie des droits de l'homme devenue patrie du droit du plus fort.

M. Fabien Di Filippo. C'est le dernier de vos soucis, la France !

Mme Alma Dufour. J'ai mal à la France des Lumières, qui permet qu'on transforme des gens en torches humaines au nom de la lutte contre l'obscurantisme. J'ai mal à ma France de la Révolution, qui défigure la démocratie même, en justifiant qu'on affame 2 millions de personnes en son nom.

Le Conseil de sécurité des Nations unies se réunit aujourd'hui. La France doit annoncer la suspension des échanges économiques avec Israël et demander l'intervention immédiate des casques bleus. Rafah n'est pas qu'une frontière, c'est un miroir. Voilà ma question, monsieur le Premier ministre : si vous ne faites rien, comment pourrez-vous vous regarder dans une glace ? (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur quelques bancs des groupes Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Frédérique Meunier. Et les otages ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger.

M. Franck Riester, ministre délégué chargé du commerce extérieur, de l'attractivité, de la francophonie et des Français de l'étranger. La France a condamné cette frappe israélienne. Nous avons été bouleversés par les images que nous avons vues – qui ne l'aurait pas été ? Le Président de la République lui-même a exprimé son indignation.

Mme Sabrina Sebaihi. Condamner ne suffit plus !

M. David Habib. C'est la guerre, hélas !

M. Franck Riester, ministre délégué. Nous appelons à un cessez-le-feu, comme l'a rappelé... (« Non, ce n'est pas la guerre ! » sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.) Vous m'avez interpellé, laissez-moi vous répondre. Comme l'a rappelé à l'instant le Premier ministre, la France appelle à un cessez-le-feu immédiat et à l'ouverture sans délai de tous les accès humanitaires.

Mme Sabrina Sebaihi. Ça fait huit mois qu'on le demande, vous voyez le résultat !

M. Franck Riester, ministre délégué. Nous appelons à ce qu'une résolution soit adoptée cet après-midi dans le cadre de la réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations unies.

Vous ne pouvez cependant pas faire abstraction, madame la députée, des attaques terroristes du 7 octobre dernier. (*MM. Meyer Habib, Philippe Gosselin et Alexandre Loubet*

applaudissent.) Vous ne pouvez pas faire abstraction des otages encore détenus par le Hamas, ni de ceux qui sont morts par sa faute – je pense notamment à l'otage français Orion Hernandez-Radoux, tué par le Hamas. Vous ne pouvez pas faire abstraction des tirs indiscriminés dont font l'objet les territoires israéliens, quasiment tous les jours. La France va continuer, madame! (*M. Sébastien Delogu se lève et brandit un drapeau palestinien. – Mme Alma Dufour se lève pour applaudir. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – Huées puis tumulte sur les bancs des groupes RN et LR.*)

Mme la présidente. Monsieur Delogu, je prononce un rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal. Je saisirai le bureau. C'est inadmissible! (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent, tournés vers M. Sébastien Delogu qui, debout, se frappe la poitrine en répétant « Moi, j'ai du cœur! ». – Huées et claquements de pupitres sur de nombreux bancs des groupes RN et LR. – Plusieurs députés des groupes RN et LR se lèvent et continuent à huer.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt-neuf, est reprise à quinze heures trente-quatre.)

Mme la présidente. Mes chers collègues, la séance est reprise. (*Vives protestations et claquements de pupitres sur les bancs des groupes RN et LR.*)

Laissez-moi m'exprimer! J'ai échangé à l'instant avec les présidents de groupe. Je propose de convoquer en urgence une réunion du bureau de l'Assemblée nationale, afin de statuer sur le cas de M. Delogu. (*« Non, maintenant! » sur plusieurs bancs des groupes RN et LR.*)

J'entends que certains groupes souhaiteraient que le bureau soit convoqué immédiatement. Par conséquent, il va l'être!

La séance est suspendue et le bureau est convoqué! (*Applaudissements sur les bancs des groupes RN et LR, ainsi que sur quelques bancs du groupe HOR. – Protestations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES.*)

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures trente-six, est reprise à seize heures trente.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

CENSURE AVEC EXCLUSION TEMPORAIRE D'UN DÉPUTÉ

Mme la présidente. À la suite du grave incident qui s'est produit cet après-midi en séance publique (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RE, RN et LR*), le bureau de l'Assemblée nationale s'est réuni. Il a décidé de proposer à l'Assemblée de prononcer à l'encontre de M. Sébastien Delogu la censure avec exclusion temporaire,...

Un député du groupe RN. Parfait!

Mme la présidente. ...sur le fondement des deuxième et cinquième alinéas de l'article 70 du règlement de l'Assemblée nationale, en vertu desquels peut être sanctionné un député « qui se livre à des manifestations troublant l'ordre ou qui provoque une scène tumultueuse » (*Mêmes mouvements*) et qui s'est rendu coupable de provocations envers l'Assemblée nationale. (*Mêmes mouvements.*)

Un député du groupe LR. Très bien!

Mme la présidente. Je rappelle qu'aux termes de l'article 73, alinéa 3, de notre règlement (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) – je vous remercie de respecter ma présidence –,...

Un député du groupe LFI-NUPES. Vous êtes disqualifiée!

Mme la présidente. ...« la censure avec exclusion temporaire emporte de droit la privation, pendant deux mois, de la moitié de l'indemnité parlementaire allouée au député. (*Même mouvement.*) Elle entraîne l'interdiction de prendre part aux travaux de l'Assemblée et de reparaitre dans le Palais de l'Assemblée jusqu'à l'expiration du quinzième jour de séance qui suit celui où la peine a été prononcée. »

En application de l'article 72, alinéa 5, de notre règlement, la censure avec exclusion temporaire est prononcée par l'Assemblée « par assis et levé et sans débat, sur proposition du bureau ».

M. Sébastien Peytavie. Et moi, comment dois-je faire?

Mme la présidente. Je demande donc à l'Assemblée nationale de se prononcer. Je demande à ceux qui se prononcent en faveur de la censure avec exclusion temporaire contre M. Delogu de se lever. (*Mmes et MM. les députés des groupes RE, RN, LR, Dem, HOR et LIOT se lèvent. – Exclamations sur de nombreux bancs des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES.*)

Mme Sandrine Rousseau. C'est une honte!

Mme la présidente. Je demande à ceux qui sont contre la censure de se lever. (*Mmes et MM. les députés des groupes LFI-NUPES, SOC, Écolo-NUPES et GDR-NUPES se lèvent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Exclamations sur les bancs du groupe RN.*)

L'Assemblée nationale a prononcé la censure avec exclusion temporaire de M. Sébastien Delogu. En conséquence, il lui est désormais interdit de prendre part aux travaux de l'Assemblée nationale et de reparaitre dans son enceinte jusqu'à l'expiration du quinzième jour de séance à partir d'aujourd'hui.

Plusieurs députés des groupes RN et LR. Dehors!

Mme la présidente. Monsieur Delogu, il vous est demandé de quitter l'enceinte de l'Assemblée nationale immédiatement. (*M. Sébastien Delogu se lève en faisant le V de la victoire et quitte l'hémicycle en serrant les mains de plusieurs de ses collègues des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES. – Huées prolongées sur les bancs du groupe RN et sur plusieurs bancs du groupe LR. – Applaudissements sur les bancs des groupes LFI-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe Écolo-NUPES. – La plupart des députés du groupe LFI-NUPES se lèvent.*)

Plusieurs députés des groupes RN et LR. Dehors!

Mme la présidente. Je vais suspendre la séance pour deux minutes.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-deux, est reprise à seize heures trente-quatre.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

3

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT (suite)

Mme la présidente. Mes chers collègues, nous allons reprendre nos travaux. (*Plusieurs députés du groupe LFI-NUPES quittent l'hémicycle. – De nombreux députés des groupes RN, LR et Dem et quelques députés du groupe RE se lèvent et applaudissent. – Plusieurs députés des groupes RN et LR s'exclament : « Debors ! », en faisant un geste de la main.*)

S'il vous plaît, nous allons reprendre la séance des questions au Gouvernement dans le calme. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Mme Danièle Obono. Qu'ils se calment en face, madame la présidente !

Mme la présidente. Si certains souhaitent quitter l'hémicycle, je les remercie de le faire dans le calme. Nous allons revenir aux questions au Gouvernement. L'Assemblée nationale doit pouvoir fonctionner normalement.

SITUATION DES PRODUCTEURS D'ENDIVES

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy. L'Union européenne prend des décisions qui, comme le Pacte vert, mettent en danger nos petites filières. Citons celle de l'endive française, exemple parfait d'autosuffisance avec ses 8 000 hectares cultivés et ses 4 000 emplois directs : 100 % des chicons consommés dans notre pays sont d'origine française. Or ce savoir-faire de niche partagé par 300 paysans implantés en Artois, en Flandres et en Picardie est fragilisé par l'interdiction de produits phytosanitaires essentiels à cette production. Entre mai 2024 et novembre 2025, trois d'entre eux seront bannis, sans qu'il y ait de solutions de rechange.

Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture, dont le vote solennel interviendra après cette séance de questions au Gouvernement, est une coquille vide qui ne répond en rien aux appels des agriculteurs. Grâce notamment aux voix des Républicains, vous leur avez même imposé un stage de rééducation environnementale : mais où va-t-on ?

M. Rémy Rebeyrotte. Au moins il ne s'agit pas d'emplois fictifs !

M. Emmanuel Blairy. Au dernier salon de l'agriculture, Emmanuel Macron a reconnu que la filière endivière aurait dû recevoir plus d'attention depuis longtemps mais le Président de la République a poussé le cynisme jusqu'à déclarer aux agriculteurs « avoir fait le job », comme si la politique n'était qu'un job d'été. Elle exige tout au contraire de s'engager au quotidien au service de la France et les

Français, comme le font Marine Le Pen et Jordan Bardella ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – « Ah ! » sur quelques bancs du groupe RE.*)

Au-delà d'une certaine indifférence économique à l'endroit des petites filières, la véritable tragédie réside dans l'absence de mobilisation de la recherche publique. La disparition de nos endiviers sera certaine si rien n'est fait. Quels programmes de recherche scientifique soutient votre gouvernement pour trouver d'autres solutions agronomiques crédibles ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire.

M. Marc Le Fur. On ne l'a pas beaucoup vue lors de nos débats sur le projet de loi d'orientation agricole !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée à l'agriculture et à la souveraineté alimentaire. J'entends les inquiétudes exprimées par les producteurs de la filière de l'endive et des 4 000 personnes qu'elle emploie. J'étais à leurs côtés il y a quelques jours encore. Sachez que ces inquiétudes sont partagées par vos collègues du groupe de travail transpartisan qu'ont créé Charlotte Parmentier-Lecocq et Violette Spillebout : ils s'activent pour trouver des solutions.

Je m'étonne toutefois de vous entendre vous alarmer du sort des endiviers alors que votre groupe politique a voté contre le budget de la politique agricole commune (PAC), qui est l'une de leurs principales ressources financières. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Philippe Vigier. Eh oui !

Plusieurs députés du groupe RN. C'est faux !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Cette PAC, qui représente un tiers du budget européen, est essentielle pour la survie de nos agriculteurs. C'est une réalité qu'il est bon de rappeler alors que certains ne cessent de mystifier nos concitoyens au sujet de l'Europe.

S'agissant des phytosanitaires, votre ligne a bien varié. En 2017, la présidente de votre groupe, Marine Le Pen, exigeait en ces termes le retrait d'une molécule moins dangereuse que celles dont l'interdiction est prévue : « Ces entreprises, en toute connaissance de cause, empoisonnent notre santé et celle de nos enfants ». Aujourd'hui, revirement : vous êtes favorables à tous les phytosanitaires, quel que soit leur impact sanitaire et écologique.

M. Thomas Ménagé. C'est n'importe quoi !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Une fois de plus, vous dites que c'est la faute de la Commission européenne. Cynisme ? Calcul électoral ? Les Français jugeront.

De notre côté, avec cette majorité, nous travaillons pour trouver des solutions de court et long termes. La France est le premier exportateur mondial d'endives et nous n'abandonnerons pas cette filière qui est une fierté pour notre pays.

M. Maxime Minot. Vous ne savez même pas à quoi ressemble une endive !

Mme Agnès Pannier-Runacher, ministre déléguée. Nous avons ainsi sécurisé la campagne de production d'endives pour l'année 2024 et avons soutenu les tests de deux autres produits en recherche et développement. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. S'il vous plaît !

Mme Agnès Pannier-Runacher, *ministre déléguée*. Par ailleurs, nous investissons plus de 1 milliard d'euros en recherche et développement pour trouver d'autres solutions. Les projets des endiviers seront bel et bien accompagnés. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE. – Exclamations sur plusieurs bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Emmanuel Blairy.

M. Emmanuel Blairy. Madame la ministre, non seulement vous racontez n'importe quoi, mais vous ne répondez pas à la question que j'ai posée. En novembre 2022, la France, plutôt que de montrer sa volonté d'avancer sur ces questions et de protéger notre agriculture, s'est abstenue lors du vote intervenu au sein du Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et de l'alimentation animale (Scopaff).

Les chiffres sont têtus : 70 000 exploitations ont mis la clef sous la porte depuis le début du premier quinquennat Macron. Cette crise, vous en êtes responsables et les Français s'en souviendront, le 9 juin prochain notamment ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

COMMÉMORATIONS DU QUATRE-VINGTIÈME ANNIVERSAIRE DU DÉBARQUEMENT

Mme la présidente. La parole est à M. Bertrand Bouyx.

M. Bertrand Bouyx. Dans quelques jours, la France et la Normandie accueilleront le monde à l'occasion du quatre-vingtième anniversaire du débarquement allié du 6 juin 1944. Le D-Day a été le point de départ d'un long combat pour la libération de la France et de l'Europe ; c'est aussi le jour où nous célébrons la liberté et la paix retrouvées. Je tiens à rendre hommage devant la représentation nationale aux soldats qui, au prix d'immenses sacrifices, ont libéré la France et l'Europe : Britanniques, Américains, Canadiens mais aussi Polonais, Français, Belges, Néerlandais et citoyens de nombreuses autres nations. Nous ne les oublierons jamais. (*Mmes et MM. les députés se lèvent et applaudissent.*)

La Normandie a payé sa liberté au prix fort et c'est avec une émotion intacte et une affection sincère, qu'elle honore ces vétérans. Le 6 juin prochain, seront présents de nombreux chefs d'État mais également des millions de visiteurs. La Normandie sait recevoir et il ne fait pas de doute que ce sera un magnifique moment. J'associe à l'évocation de cette perspective tous mes collègues normands, plus particulièrement Christophe Blanchet et Philippe Gosselin, députés dont les circonscriptions comprennent les plages du Débarquement. (*Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes HOR, LR et Dem. – M. Pierre Cazeneuve applaudit également.*)

Malheureusement, le monde ne retient pas toujours les leçons de l'histoire et c'est dans un contexte international marqué par la guerre que vont se dérouler ces commémorations. J'aimerais savoir quelles dispositions ont d'ores et déjà été prises pour assurer la sécurité de ces journées. (*Applaudissements sur les bancs du groupe HOR et sur quelques bancs des groupes LR et Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité*. Je vous prie tout d'abord de bien vouloir excuser le ministre de l'intérieur et des outre-mer, retenu au Sénat. Le 6 juin 1944, 156 000 soldats alliés,

américains, britanniques et canadiens pour l'essentiel, foulaient le sol de la Normandie et plus de 10 000 d'entre eux étaient tués ce même jour.

M. Maxime Minot. Vous pourriez éviter de lire votre fiche !

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée*. Vous avez honoré leur mémoire et je vous en remercie. Du 5 au 7 juin, près de vingt-cinq chefs d'État et de gouvernement présideront les cérémonies de commémoration du Débarquement ou y assisteront, dans le Morbihan, la Manche et le Calvados. Compte tenu du contexte que nous connaissons, Gerald Darmanin a demandé que soit déployé un dispositif de sécurité à la hauteur du recueillement et de la sérénité qu'exigent ces événements. Les policiers et les gendarmes du Morbihan, du Calvados et de la Manche mobilisés pour sécuriser les différentes séquences commémoratives recevront le renfort des unités de forces mobiles. Le dispositif montera en puissance progressivement : dès le 5 juin, quarante-trois unités de forces mobiles seront sur le terrain ; elles seront au nombre de soixante et une, le 6 juin, et seront rejointes par vingt-huit autres le 7 juin. Des renforcements zonaux viendront compléter ce déploiement.

À cela s'ajouteront des moyens militaires pour la protection de nos espaces aériens et maritimes. Nous remercions une nouvelle fois les armées pour leur engagement aux côtés des policiers et des gendarmes. Dans le cadre de l'opération Sentinelle, jusqu'à vingt-quatre sections seront engagées en mission d'appui à la sécurisation. Sous le contrôle du ministre des armées, Sébastien Lecornu, les forces armées contribueront au dispositif avec 2 000 hommes sur terre, dans les airs et en mer. Des moyens de secours seront assurés par les services départementaux d'incendie et de secours (Sdis) avec le renfort de la sécurité civile – plus de 320 pompiers seront mobilisés dès le 6 juin.

M. Éric Ciotti. Votre temps de parole est écoulé !

Mme Dominique Faure, *ministre déléguée*. Il convient également de souligner la mobilisation des Samu et des structures mobiles d'urgence et de réanimation (Smur) qui se tiendront prêts à intervenir en cas de besoin. (*Applaudissements sur quelques bancs des groupes RE et HOR.*)

MOBILISATION DES PHARMACIENS

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Bonnet.

Mme Sylvie Bonnet. Les pharmaciens en colère manifesteront demain jeudi partout en France. Leur situation s'est fortement dégradée, notamment dans les territoires ruraux, où plus de 2 000 officines ont mis la clef sous la porte ces dix dernières années. Les pharmacies sont fragilisées : les négociations conventionnelles avec l'assurance maladie sont au point mort alors que les charges sont en hausse et que le prix des médicaments baisse.

Ces professionnels de proximité sont particulièrement inquiets depuis que le Premier ministre, dans son discours de politique générale, a annoncé vouloir « déverrouiller certaines professions comme la vente en ligne de médicaments par les pharmacies ».

M. Maxime Minot. C'est du pipeau !

Mme Sylvie Bonnet. Cela ferait du médicament un bien de consommation comme les autres et menacerait la présence pourtant indispensable des pharmacies dans les territoires. La presse s'est fait l'écho de travaux menés par un député de la majorité sur la libéralisation de la vente de médicaments sur internet et l'ouverture du capital des pharmacies d'officine.

Tout cela inquiète vivement les pharmaciens qui voient leur profession subir une perte d'attractivité et qui peinent à recruter du personnel qualifié. Seule profession de santé à être soumise à une obligation de permanence des soins en continu, les pharmaciens sont sollicités de plus en plus fréquemment, y compris en pleine nuit, pour des demandes non urgentes, ce qui ne fait que renforcer leur épuisement. Ils doivent chaque jour faire face à des patients angoissés à la perspective de ne pas pouvoir se procurer leur traitement, 5 000 médicaments étant en rupture d'approvisionnement.

Tous les six mois, le Gouvernement monte des opérations de communication, mais rien ne se passe. Nous aimerions savoir si le Premier ministre compte vraiment libéraliser la vente des médicaments dans les supermarchés ou sur internet. Quelle politique envisage-t-il de mener pour soutenir les officines de pharmacie implantées dans les territoires ruraux et pour lutter durablement et efficacement contre les pénuries de médicaments? (*Applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention. Une partie des pharmaciens – vous l'avez rappelé – appelle à la grève jeudi prochain.

M. Philippe Gosselin. Ils seront très nombreux!

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué. Comme pour toute grève, les mots d'ordre de cette profession accompagnée par le Gouvernement et les questions qu'elle se pose doivent être entendus. Les discussions entre les pharmaciens et l'assurance maladie sont ouvertes depuis décembre dernier. De nombreuses réunions – ce matin encore – étudient l'accompagnement financier de la profession. Les dernières discussions financières remontaient au printemps 2022, ce qui montre que cette profession fait l'objet d'un suivi renforcé de la part de l'assurance maladie sur le seul volet financier. Un chiffre pour éclairer votre analyse: la rémunération globale des pharmaciens s'est élevée à 7,3 milliards en 2023, soit une augmentation de 20 % depuis 2019. Leur profession est donc accompagnée sur le plan financier, mais elle s'interroge sur son rôle et sa place dans le système de santé.

M. Éric Ciotti. C'est la question!

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué. Depuis des années, le Gouvernement et la majorité donnent aux pharmaciens plus de compétences et de responsabilités. C'est le cas de la vaccination ou de la possibilité, votée dans le dernier projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), de délivrer directement certains antibiotiques – actes accompagnés financièrement par l'assurance maladie. Dans la même optique, vous avez évoqué la possibilité de faciliter la vente en ligne des médicaments. C'est bien sûr une option...

M. Éric Ciotti. Ah!

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué. ...car les Français le souhaitent, ainsi que les pharmaciens eux-mêmes qui ont su, à l'occasion de la création du dossier pharmaceutique, adopter des innovations numériques. Ils sauront faire de même pour la vente en ligne, mais à leur bénéfice – il n'est pas question d'ouvrir aux géants du numérique ou à je ne sais quel grand groupe international la possibilité d'intervenir sur ce marché. (*M. Didier Parakian applaudit.*)

AVENIR DES PHARMACIES

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann. Avec les infirmières libérales, les médecins et les pompiers, les pharmaciens en officine constituent un maillon indispensable de la santé publique de proximité. Ils l'ont prouvé par leur engagement sans faille lors de la crise de la covid et les Français, où qu'ils habitent, sont très attachés à leur pharmacie. Or leur nombre connaît une baisse constante depuis plusieurs années. Preuve en est: près de 300 officines ont fermé en 2023 et le mouvement s'accélère depuis le début de cette année. En dix ans, 2 000 pharmaciens ont dû fermer boutique! Cette tendance s'aggravera si rien n'est fait pour améliorer les conditions d'exercice de nos pharmaciens. Alors qu'ils subissent la hausse de leurs charges, ils sont en outre contraints par l'élargissement de leurs compétences, insuffisamment rémunérées au regard du temps passé à effectuer de nouveaux actes.

De plus, le contexte de la profession, marqué notamment par les menaces de dérégulation et d'ouverture de la vente en ligne de médicaments de conseil par des plateformes commerciales aux stocks déportés, est difficile. La situation des pharmaciens se complique avec les pénuries de certains médicaments, au détriment des patients, qui sont les premiers pénalisés. Sans réponse immédiate, nombre de pharmacies sont menacées alors même que leur rôle est essentiel auprès des populations. C'est pourquoi, monsieur le ministre de la santé, j'aimerais connaître les actions que le Gouvernement compte lancer pour soutenir nos pharmaciens et garantir ainsi un accès aux soins équitable et de qualité sur l'ensemble du territoire. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention. Votre intervention me permet de compléter ma réponse à la question précédente. Dans le cadre des négociations en cours, le Gouvernement a d'ores et déjà proposé aux pharmaciens de revaloriser leurs honoraires de 10 %, les majorations de garde et de nuit, ainsi que les actes nouveaux – notamment, les vaccinations. Des propositions tout à fait concrètes sont donc sur la table pour continuer à accompagner les mutations de cette profession. En quoi consiste cet accompagnement? J'ai évoqué il y a un instant la rémunération: une hausse de 20 % en quatre ans – l'effort est réel. Par ailleurs, nous formons plus de professionnels et essayons d'accompagner les jeunes vers cette profession. Votre assemblée a voté l'an dernier une proposition de loi visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels, qui permet de mieux orienter les étudiants vers les filières de pharmacie.

S'agissant des mutations professionnelles, nous venons d'évoquer la vente en ligne, mais le Gouvernement est également mobilisé sur le sujet des ruptures de stocks de certains médicaments. La ministre Catherine Vautrin vient d'annoncer des dispositions visant à faciliter la gestion des flux et des stocks sur le marché des médicaments. Enfin, nous donnons régulièrement de nouvelles missions aux pharmaciens pour les accompagner dans l'évolution de leur métier. Leurs représentants que je recevrai très prochainement, connaissent et comprennent ces mutations. Nous allons continuer à travailler avec eux dans ce sens.

M. Maxime Minot. Tout ça pour entendre un truc pareil!

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann.

Mme Delphine Lingemann. Vos éléments de réponse vont dans le bon sens. Marsac-en-Livradois, Arlanc, Riom, Chamalières et Clermont-Ferrand : dans le Puy-de-Dôme, 5 pharmacies sur 229 ont dû fermer en 2023, toutes faute de repreneur, ce qui pénalise toute la chaîne de soins de proximité.

M. Philippe Gosselin. C'est totalement nouveau. On n'a jamais connu cela !

Mme Delphine Lingemann. Il y a urgence à agir pour accompagner nos pharmaciens et pour que nos territoires, notamment ruraux, ne se transforment pas en déserts pharmaceutiques. Vous l'avez compris : je resterai vigilante. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Dem.)*

ENCLAVEMENT DES COMMUNES DE GUYANE

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Victor Castor.

M. Jean-Victor Castor. Monsieur le Premier ministre, je m'adresse particulièrement à vous car ma question concerne une déclaration du Président de la République lors de son passage en Guyane. Dans ce territoire, sept communes sur vingt-deux sont totalement enclavées et privées de réseau routier. Mes chers collègues, l'enclavement tue régulièrement dans mon pays, la Guyane. Il tue des dizaines de personnes, mais il tue aussi le système éducatif, le système sanitaire, l'économie et l'espoir. En 500 ans de présence sur le sol guyanais, la France n'a construit que 440 kilomètres de routes nationales – soit moins de 1 kilomètre par an. En 2006, le ministre M. Estrosi annonçait que la Guyane pourrait intégrer le programme des quinze itinéraires pilotes du réseau routier national. En 2007, le projet de route Bélizon-Saül était validé dans le cadre de la création du parc national – le parc amazonien de Guyane. En 2016, un décret ministériel validait le schéma d'aménagement régional (SAR) qui visait à désenclaver la Guyane. En 2022, le Président de la République, M. Macron, écrivait à tous les électeurs de Guyane que le désenclavement routier était une priorité. En 2024 enfin, lors de son passage – écoutez bien, chers collègues –, M. Macron annonce à la population guyanaise qu'il va demander au génie militaire une étude visant à construire une route en terre entre Apatou et Maripasoula, pour désenclaver près de 40 000 personnes. Alors, monsieur le Premier ministre, quelle parole est crédible dans cette assemblée et au sein de ce gouvernement,...

M. Nicolas Sansu. Aucune !

M. Jean-Victor Castor. ...si le Président de la République lui-même ne respecte pas ses engagements ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des outre-mer.

M. Pierre Cordier. Sur la question des routes, elle n'y connaît rien !

M. Jean-Victor Castor. C'est honteux !

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée chargée des outre-mer. Vous avez rappelé que le Président de la République s'est rendu deux fois en Guyane, dont une fois très récemment. Plutôt que d'interpeller le Gouvernement de cette façon, vous auriez mieux fait d'être présent lors de la visite du Président de la République *(Très vives protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

sements sur quelques bancs du groupe RE. – M. le Premier ministre applaudit également), lorsqu'il a réuni les élus locaux pour évoquer la question des investissements dans les infrastructures. Ce n'est pas en pratiquant la politique de la chaise vide que l'on défend son territoire ! (Nouvelles protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES et GDR-NUPES. – Applaudissements sur les bancs du groupe RE.)

M. Jean-Paul Lecoq. Cette attitude colonialiste est inacceptable !

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée. Le désenclavement de la Guyane est un véritable défi. La Guyane – vous le savez mieux que quiconque – est un territoire grand comme le Portugal et peuplé de 230 000 habitants. Relier les villes entre elles nécessite des liaisons de plusieurs centaines de kilomètres.

M. Jean-Victor Castor. Et alors ?

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée. Depuis le début du premier quinquennat d'Emmanuel Macron, 320 millions d'euros ont été consacrés aux transports et aux aménagements routiers guyanais – en particulier 119 millions d'euros à la route de Kourou à Cayenne pour laquelle les maires François Ringuet et Sandra Trochimara se sont particulièrement engagés. Le Président de la République a aussi annoncé l'achèvement de la route de Maripasoula à Papaïchton, en demandant au génie militaire l'étude de faisabilité d'une piste.

M. Jean-Victor Castor. Ça fait quarante ans qu'elle est en construction !

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée. Une piste sur des centaines de kilomètres, c'est mieux que pas de route du tout : c'est ce que nous disent les élus locaux. *(De très vives protestations sur les bancs des groupes LFI-NUPES, GDR-NUPES et Écolo-NUPES couvrent la voix de la ministre.)* Enfin, le désenclavement d'un tel territoire ne peut se faire sans le transport aérien. La collectivité territoriale de Guyane dispose de la compétence sur les lignes intérieures,...

M. Jean-Victor Castor. Mais les routes nationales, c'est vous !

Mme Marie Guévenoux, ministre déléguée. ...que le gouvernement de la République finance à hauteur de 30 %. *(Protestations sur les bancs du groupe GDR-NUPES et sur quelques bancs des groupes LFI-NUPES et Écolo-NUPES. – Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.)*

M. Davy Rimane. « C'est mieux que pas de route » ! Vous n'avez pas honte ? *(M. Davy Rimane quitte l'hémicycle, suivi par M. Jean-Victor Castor.)*

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Saulignac.

M. Hervé Saulignac. Vous n'avez de cesse de répéter que le chômage n'a jamais été aussi faible. Pourtant, vous semblez vous acharner sur les chômeurs avec une troisième réforme en cinq ans ! En vérité, ce qui vous intéresse le plus n'est pas la courbe du chômage, mais plutôt de faire rentrer de l'argent dans les caisses de l'État sur le dos des chômeurs parce que la situation budgétaire de la France est extrêmement préoccupante. Vous êtes donc à la tête d'un gouvernement qui en vient à réduire les droits des Français pour atténuer le déficit de l'État. Vous savez très bien que le durcissement des règles n'a pratiquement pas d'effet sur le retour à l'emploi – même

Charles de Courson vous l'a rappelé il y a un instant –, mais peu importe : il y a 3,5 milliards d'euros à prendre chaque année.

Vous auriez pu aller chercher cet argent dans la poche des contribuables les plus aisés ou dans la caisse des grands groupes qui font des profits colossaux. Mais pas du tout : vous allez le chercher dans la poche de ceux qui sont privés d'emplois, après avoir été souvent les premiers de cordée. Mais le plus étonnant dans cette réforme, c'est la maltraitance faite aux seniors. Une personne licenciée à 56 ans ne touchera l'indemnité chômage que pendant quinze mois, contre trois ans avant les réformes.

Mme Valérie Rabault. À 56 ans !

M. Hervé Saulignac. Elle basculera ensuite dans les minima sociaux, sans compter qu'elle ne validera plus de trimestres de retraite – comme c'était le cas dans le passé – et que sa future pension subira une terrible décote. C'est brutal, injuste et surtout cynique, quand on sait que l'assurance chômage est excédentaire et qu'il s'agit bien de ponctionner des cotisations qui serviront à autre chose qu'à indemniser. Ma question est donc à la fois simple et précise : quand vous aurez fini d'essorer ceux qui ont perdu leur emploi, dans quelle poche envisagez-vous d'aller chercher la suite ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.* – *M. Jérémie Iordanoff applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités. Je pense que nous ne regardons pas les comptes de l'Unedic de la même manière. Depuis 2019, ils présentent en effet des résultats excédentaires qui résultent précisément des réformes réalisées. Cependant, l'Unedic a toujours une dette de 53 milliards d'euros – nous sommes donc loin de l'équilibre. (*M. Boris Vallaud s'exclame.*) De plus, les trois exercices excédentaires consécutifs sont précisément le résultat du retour à l'emploi d'un grand nombre de personnes, puisque 2 500 000 chômeurs ont effectivement retrouvé le chemin de l'emploi. (*Mme Danielle Brulebois applaudit.*)

J'entends dire parfois que rien ne prouve l'influence de la durée d'indemnisation sur le retour à l'emploi. (*M. Sébastien Jumel s'exclame.*) Pourtant, les politiques conduites en Autriche, en Slovénie, au Portugal, en Allemagne et en Finlande ont toutes apporté la preuve qu'une réduction de la durée potentielle d'indemnisation se traduit par une baisse de la durée effective du chômage. L'économiste Thomas Le Barbanchon a d'ailleurs montré, grâce à des analyses menées entre 2010 et 2012, qu'une réduction de la durée d'indemnisation de 10 % conduit à une baisse de la durée effective du chômage de 3 % : on ne peut donc que constater cette tendance.

M. Mickaël Bouloux. Dix moins trois, ça fait sept !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Enfin, je répète que nous allons accompagner les seniors vers un retour à l'emploi rémunérateur qui leur permettra de conserver leur niveau de revenu. Ce dispositif inédit illustre notre vision de l'accompagnement des seniors pour leur retour à l'emploi. (*Mme Danielle Brulebois, Mme Nathalie Pouzyreff et M. Didier Parakian applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Saulignac.

M. Hervé Saulignac. La meilleure façon de favoriser le retour à l'emploi est de créer de l'emploi. La croissance est en berne dans ce pays ; ce n'est pas en tapant sur les chômeurs que vous favorisez le retour à l'emploi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe GDR-NUPES.*)

RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Cela vient d'être annoncé : c'est la onzième fois que la Macronie modifie les règles de l'assurance chômage. (*Huées sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Elle use pour cela de mensonges. Le dernier en date a été prononcé il y a cinq secondes : en Finlande, la durée maximale d'indemnisation est de vingt-trois mois ! Arrêtez de mentir à chaque phrase ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Cette onzième réforme est la preuve que vous n'êtes pas que des grands bourgeois cyniques, mais aussi des incompetents notoires. Cela fait dix ans que vous touchez à l'assurance chômage. Quand M. Macron a été nommé ministre de l'économie en 2014, il y avait 6 millions d'inscrits à Pôle emploi ; aujourd'hui, il y en a 200 000 de plus ! Non seulement vous mentez, mais vous avez échoué.

Cette réforme imposera une durée de huit mois minimum de cotisation pour être indemnisé. Plus aucun jeune en sortie d'études n'aura d'aide ni d'allocation. Ils enchaîneront des CDD de moins de six mois, ne percevront rien et devront survivre avec rien. Voilà votre projet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

M. Matthias Tavel. La honte !

M. Hadrien Clouet. Quant à réduire à quinze mois la durée maximale d'indemnisation, cela signifie qu'un senior licencié ne pourra ni suivre une formation qualifiante, ni surmonter l'obstacle de discrimination à l'embauche, alors qu'il doit trimer jusqu'à 64 ans.

M. Pierre Cazeneuve. Il n'est pas concerné par la réforme !

M. Hadrien Clouet. Nous lui en faisons la promesse : oui, nous reviendrons sur votre réforme et rétablirons la retraite à 60 ans. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

De plus, vous dissimulez le bilan des réformes précédentes de l'assurance chômage. Des millions de salariés mis en concurrence avec des chômeurs réduits à la misère, des millions de personnes piégées dans la précarité et 30 % de chômeurs faisant état d'idées suicidaires, voilà le bilan de vos réformes de l'assurance chômage ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Tout cela pour satisfaire à des règles budgétaires européennes dont nous pouvons sortir en votant le 9 juin pour la liste de Manon Aubry. (*Mêmes mouvements.*) L'urgence, la seule, c'est de cesser vos radiations automatiques et d'étendre aux chômeurs le bénéfice de la médecine du travail.

Une seule question : pour qui œuvrez-vous ? Est-ce pour le plus grand nombre ou pour les plans de licenciement lancés chez Continental, Thales, Yves Rocher, Naf Naf, Minelli, Teleperformance, la BNP ? (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent.* – *Mmes Emeline K /Bidi et Karine Lebon applaudissent aussi.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités.

M. Matthias Tavel. Répondez à la question !

Mme Catherine Vautrin, *ministre du travail, de la santé et des solidarités*. Nous travaillons tous pour la France. D'ailleurs, puisque vous avez fait allusion aux élections européennes, permettez-moi de vous rappeler que l'assurance chômage relève de la politique nationale (*Mme Danièle Obono s'exclame*) et que les élections européennes ne changeront rien en la matière. Ne nous écartons donc pas du sujet.

Vous m'avez également accusée de mentir. Personne parmi nous ne détient la vérité absolue ; par ailleurs, je n'ai pas parlé du taux d'indemnisation. (*Exclamations sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*) Les mots ont un sens, y compris celui de mensonge ! J'ai simplement cité les études concernant le retour à l'emploi, sans parler, en l'espèce, de la durée de couverture. En réponse à M. Le Gac, j'ai expliqué qu'en portant la durée d'affiliation à huit mois travaillés sur les vingt derniers mois, soit un rapport de 40 %, nous nous rapprochons de la moyenne des pays d'Europe.

M. Matthias Tavel. Je croyais que ça n'avait rien à voir avec l'Europe !

Mme Catherine Vautrin, *ministre*. Le réel enjeu consiste à ramener les Français vers le travail. Votre approche est statique, la nôtre est dynamique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Notre but est d'aller vers l'emploi, comme le montrent les résultats de France Travail. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

M. Jean-Paul Lecoq. Votre but, c'est l'alignement européen !

Mme Catherine Vautrin, *ministre*. Pas moins de 43 % des bénéficiaires du RSA modifié par la réforme retrouvent un emploi dans les six mois qui suivent leur affiliation à France Travail. Voilà notre résultat.

Mme Andrée Taurinya. C'est immonde !

Mme Catherine Vautrin, *ministre*. C'est cela qui nous différencie : nous voulons que les Français retrouvent un emploi et non qu'ils restent au chômage. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – Mme Agnès Poussier-Winsback applaudit également.*)

LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE DES MINEURS

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Terlier.

M. Jean Terlier. Monsieur le Premier ministre, après l'agression mortelle de Shemseddine à Viry-Châtillon le 5 avril, vous avez annoncé vouloir engager une réflexion qui doit aboutir à une réforme de la justice des mineurs se traduisant notamment par l'examen d'un projet de loi avant la fin de l'année.

Je tiens à vous remercier d'avoir rappelé les effets positifs du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) entré en vigueur le 30 septembre 2021. Adopté à une très large majorité, il offre un cadre plus lisible, plus cohérent, des délais de jugement des mineurs réduits par deux et une indemnisation plus rapide des victimes au stade de l'audience de culpabilité, tout en préservant les grands principes de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

La primauté de l'éducatif sur le répressif, la spécialisation de la justice des mineurs et l'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs en fonction de l'âge sont des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. Ils doivent être préservés, tout comme l'équilibre général trouvé dans le CJPM.

Nous partageons avec vous l'objectif de parvenir à une réponse pénale plus rapide et plus efficace pour lutter contre la récidive chez les mineurs délinquants et pour mettre fin au sentiment d'impunité que peuvent éprouver certains jeunes. La responsabilisation des parents et le placement des mineurs délinquants en foyer nous semblent être des mesures pertinentes, car il est fondamental de séparer le plus rapidement possible un mineur de son entourage délinquantiel.

La comparution immédiate pour les mineurs délinquants récidivistes doit pouvoir s'inscrire dans la procédure dite d'audience unique créée par le CJPM, qui permet déjà de juger un mineur dans un délai de dix jours. Enfin, la réflexion que vous souhaitez engager au sujet de l'atténuation de la responsabilité pénale du mineur devra s'appuyer sur l'analyse des conditions de levée de l'excuse de minorité, déjà possible pour les mineurs de plus de 16 ans.

Monsieur le Premier ministre, pouvez-vous indiquer à la représentation nationale le calendrier des concertations sur la justice des mineurs ainsi que la date envisagée pour le dépôt d'un projet de loi ? (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Gabriel Attal, *Premier ministre*. Il y a des faits qui nous interpellent toutes et tous. Il en va ainsi de la dérive d'une partie de notre jeunesse qui se joue de nos règles et défie l'autorité, pour qui la violence semble se banaliser, et qui tombe de plus en plus tôt dans la délinquance.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les 13 à 17 ans représentent un Français sur vingt, mais un mis en cause pour coups et blessures sur dix. Cette proportion est même d'un sur cinq quand il s'agit de trafic de drogue et d'un sur trois quand il s'agit de vol avec arme. Vous avez donc raison, il faut frapper un grand coup pour éviter qu'une partie de notre jeunesse ne sombre.

M. Frédéric Mathieu. Frapper la jeunesse ?

M. Gabriel Attal, *Premier ministre*. À Viry-Châtillon, j'ai appelé à un sursaut.

Depuis 2017, nous avons pris la situation en main. Nous avons pris des décisions fortes, notamment en créant le CJPM. Après l'avoir fait à Viry-Châtillon, je tiens à saluer une nouvelle fois ce travail déterminant.

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut des éducateurs et des enseignants, pas des policiers !

M. Gabriel Attal, *Premier ministre*. Vous étiez, monsieur Terlier, le rapporteur du projet de loi qui l'a institué ; grâce à vous, grâce à la majorité et sous l'autorité du Président de la République, cette réforme a permis de raccourcir les délais de jugement, d'améliorer la prise en compte de la victime et de renforcer l'efficacité du travail éducatif mené avec le mineur. C'était une première étape importante, nécessaire et même essentielle.

Je souhaite aller plus loin, aux côtés du ministre de la justice, de la ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse, et de la ministre déléguée chargée des familles. Il faut veiller à réagir tôt, pour remettre sur le droit chemin les jeunes à la dérive ; à réagir vite, pour ne jamais instiller dans leur esprit le venin de l'impunité ; à réagir fort lorsque cela est nécessaire, car un sursaut d'autorité s'impose.

À la demande du Président de la République, j'ai lancé une série de consultations avec les différentes forces politiques. Nous nous sommes donné huit semaines pour formuler des

propositions nouvelles. J'ai souhaité faire un point d'étape à mi-parcours, car nous avons beaucoup avancé. Des mesures sont déjà entrées en vigueur. Nous avons notamment créé, sur le modèle des travaux d'intérêt général, les mesures d'intérêt éducatif pour les mineurs de moins de 16 ans, comme je m'y étais engagé lors de ma déclaration de politique générale. Nous continuerons à renforcer la prévention et l'accompagnement des mineurs pour éviter qu'ils ne sombre dans la délinquance.

Mme Élixa Martin. Et les moyens ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Nous devons aider les parents, notamment les mères seules, à faire face. C'est le sens de notre politique de soutien à la parentalité : nous avons l'objectif d'accompagner 30 % des parents d'ici à 2027, alors que seuls 4 % d'entre eux le sont aujourd'hui.

M. Jean-Paul Lecoq. Il faut des moyens, aussi !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. La prévention, c'est aussi agir à l'école, par l'instauration de contrats entre les parents et les établissements scolaires, contrats qui donneront des droits, mais aussi des obligations et des devoirs. La prévention, c'est la capacité à envoyer un jeune en internat dès qu'on sent qu'il dérive, de manière à le couper de ses mauvaises fréquentations, de son environnement toxique et à lui donner un cadre. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe LFI-NUPES.*) La prévention, c'est agir contre l'empire des écrans qui désinhibe, habitue à la violence et constitue une catastrophe sanitaire et éducative en puissance.

M. Jean-Paul Lecoq. La prévention, c'est donner des moyens aux mairies, des moyens pour le sport ! Vous avez tout réduit, voilà le résultat !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. J'ai également annoncé des mesures nouvelles visant à renforcer et à compléter le code de la justice pénale des mineurs. Pour les jeunes qui s'engagent sur la voie de la délinquance et commettent une infraction, je suis favorable à un court séjour – une quinzaine de jours – en foyer.

M. Carlos Martens Bilongo. N'importe quoi !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. C'est une première mesure utile et efficace...

Mme Danièle Obono. Ah oui ?

M. Gabriel Attal, Premier ministre. ...que le taux d'occupation des foyers permet d'appliquer. Ce système fait ses preuves chez certains de nos voisins, par exemple aux Pays-Bas.

Actuellement, si deux personnes ayant respectivement 18 ans et demi et 17 ans et demi commettent un délit, la première sera jugée immédiatement, mais la seconde le sera huit ou neuf mois plus tard. Cela n'est pas normal, et nous avons pour ambition d'agir plus vite. C'est pourquoi, je le confirme, je souhaite instaurer une forme de jugement sur le modèle des comparutions immédiates pour les mineurs de plus de 16 ans.

M. Frédéric Mathieu. Oh là là...

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Enfin, il est incompréhensible que des mineurs de 16 ou 17 ans qui sont pourtant des délinquants notoires et identifiés bénéficient d'une forme d'atténuation de peine. Nous devons y remédier en prononçant des peines justes, adaptées, qui correspondent à la réalité. (*Mme Danièle Obono s'exclame.*) Plusieurs pistes sont possibles. Le juge pourrait par exemple écarter l'atténuation de peine pour les plus de 16 ans à titre exceptionnel. Je rappelle que par le passé, en cas de récidive ou d'agression

violente, le juge qui ne retenait pas l'excuse de minorité n'avait pas à motiver sa décision ; dans le cas d'une double récidive, il devait même motiver sa décision s'il retenait l'excuse de minorité. Vous le voyez, des solutions pleinement respectueuses de la Constitution existent.

Nous nous sommes donné huit semaines pour organiser la concertation ; nous sommes à mi-chemin. Le travail continue, réunissant les ministres, les responsables politiques et tous les parlementaires engagés. Je sais, monsieur Terlier, combien vous êtes impliqué en la matière et combien les groupes de la majorité seront force de proposition. Le travail parlementaire permettra de placer le curseur au bon endroit. Nous visons l'adoption d'un projet de loi d'ici à la fin de l'année.

Ce sursaut d'autorité est nécessaire.

M. Frédéric Mathieu. Ah, le sursaut d'autorité !

M. Gabriel Attal, Premier ministre. Nous avons besoin de chacun. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE et sur quelques bancs du groupe Dem.*)

TRANSPORTS DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Barthès.

M. Christophe Barthès. Toujours plus d'impôts, mais toujours moins d'accompagnement pour nos campagnes, telle est la politique du Gouvernement en matière de transports. Les départements ruraux sont abandonnés. C'est le cas chez moi, dans l'Aude, particulièrement dans la préfecture, Carcassonne ! Absence de liaison aérienne avec la capitale, absence de ligne de TGV directe, absence d'autoroute à trois voies, voilà la situation de cette ville dont la cité médiévale a pourtant accueilli plus de 600 000 visiteurs en 2023.

M. Maxime Minot. Là, il a raison !

M. Christophe Barthès. De nombreux départements français connaissent, hélas, un sort identique.

M. Pierre Cordier. Comme les Ardennes !

M. Maxime Minot. L'Oise aussi !

M. Christophe Barthès. Le manque de desserte de nos territoires ruraux par les transports est un véritable frein au développement économique, qu'il s'agisse du tourisme ou de l'installation de chefs d'entreprise et, partant, de la création d'emplois. Aider les métropoles, oui, mais cela ne doit pas se faire au détriment des territoires ruraux.

M. Maxime Minot. Exactement !

M. Christophe Barthès. Le département de l'Aude est l'un des plus pauvres de France et nous savons tous que l'ouverture d'une ligne aérienne entre Carcassonne et Paris serait un véritable atout pour l'économie locale, mais rien n'avance depuis plusieurs années, par manque de volonté politique. Ma question est simple : allez-vous investir massivement pour développer les infrastructures de transport dans les territoires ruraux ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée chargée des collectivités territoriales et de la ruralité. J'avoue être très surprise de votre question, car mon prédécesseur Joël Giraud lors du précédent quinquennat, et moi-même depuis juillet 2022, avons travaillé pour une cause...

M. Pierre Cordier. Une seule ?

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. ...que nous avons placée au cœur de nos préoccupations : le désenclavement de la ruralité en matière de mobilité. Pas moins de 30 millions d'euros par an, pendant trois ans, ont été dédiés au financement des mobilités dans la ruralité, qu'il s'agisse du premier ou du dernier kilomètre.

Il faut que les collectivités se saisissent véritablement de cet enjeu et inventent des solutions.

M. Jean-Paul Lecoq. Elles ont de moins en moins de moyens !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Si elles nous proposent des solutions, nous les financerons.

M. Pierre Cordier. Nous l'avons bien noté, vous allez sortir le carnet de chèques pour les collectivités !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Vous le savez bien, dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER), nous avons investi 8 milliards d'euros pour désenclaver les villes de taille moyenne comme Carcassonne. Je me tiens à votre disposition pour poursuivre ce travail, tout comme mon collègue Patrice Vergriete, ministre délégué chargé des transports. Les fonds sont là, monsieur le député. (*M. Didier Parakian applaudit.*)

M. Aurélien Pradié. Merci, c'était formidable. C'était magnifique.

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Barthès.

M. Christophe Barthès. Vous qui êtes née à Carcassonne, vous savez comment nous appelons les gens comme vous : des marchands de raisonnements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée.

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Je suis désolée, monsieur le député, mais je vous invite à travailler, tout simplement. (*Exclamations vives et prolongées sur plusieurs bancs du groupe RN.*) Nous développons des politiques publiques ; elles sont là.

M. Christophe Barthès. Mon œil !

Mme Dominique Faure, ministre déléguée. Il ne vous reste plus qu'à les lire, à les travailler et à inviter comme moi les collectivités locales à s'en saisir.

M. Christophe Barthès. Pas d'avion, pas de TGV, pas d'autoroute à trois voies, rien du tout !

ASSISES DE LA PÉDIATRIE

Mme la présidente. La parole est à Mme Michèle Peyron.

Mme Michèle Peyron. Monsieur le ministre de la santé et de la prévention, le 24 mai, vous avez présenté les conclusions des assises de la pédiatrie ainsi que la nouvelle feuille de route 2024-2030. Présidées par Christèle Gras-Le Guen et Adrien Taquet, ces assises se sont organisées autour de l'enfant et de ses besoins. Je souhaite saluer le travail de leurs membres, qui ont eu à cœur de mettre l'enfant au centre de leurs travaux. Ayant pu participer à deux tables rondes, l'une sur la protection maternelle et infantile, l'autre sur la santé scolaire, je peux vous assurer de la qualité des échanges et de l'écoute pendant cette journée.

Forte de nombreuses recommandations, la nouvelle feuille de route comporte quatre axes : la prévention, l'organisation, la prise en charge et l'innovation en santé de l'enfant.

J'aimerais revenir sur le volet prévention, élément majeur de la santé de l'enfant car il favorise l'aller vers. Je ne peux que saluer l'objectif, que je défends depuis longtemps, de 100 % de dépistage des enfants en maternelle d'ici à 2027, mais aussi l'instauration d'un examen obligatoire à 6 ans et d'un service public pour le repérage des troubles du neurodéveloppement. La feuille de route prévoit également une refonte, attendue, de la santé scolaire afin de mieux répondre aux enjeux actuels.

Enfin, vous exprimez la volonté de soutenir les services de protection maternelle et infantile (PMI) en prévoyant une contractualisation renforcée afin de valoriser l'activité de puériculture. Je salue également la poursuite de l'expérimentation relative aux modes d'accueil qui porte ses fruits dans les départements tests.

Pouvez-vous revenir sur les mesures fortes prévues dans cette feuille de route que vous défendrez avec les ministres Sarah El Haïry et Fadila Khattabi ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE. – M. Jean-Pierre Cubertaïon applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention. Votre question porte sur la feuille de route pour la pédiatrie et la santé de l'enfant présentée il y a quelques jours, au terme des travaux, nourris et denses, menés par Adrien Taquet et le professeur Christèle Gras-Le Guen, qui ont abouti à de nombreuses propositions, dont quatre-vingts ont été retenues et présentées vendredi dernier.

Cette feuille de route prévoit une réponse structurelle, pluridisciplinaire et transversale mais aussi volontariste car telle est l'approche nouvelle que nous souhaitons avoir s'agissant de la pédiatrie et de l'accompagnement des enfants en matière de santé.

Concrètement, le volet prévention se traduira, entre autres, parmi les quatre-vingts mesures, par un dépistage en école maternelle pour tous les enfants d'ici à 2027, la création d'un nouvel examen obligatoire à 6 ans – âge auquel on peut repérer certaines pathologies –, l'accès direct aux orthophonistes et la généralisation du traitement préventif contre la bronchiolite.

En outre, le rôle de la protection maternelle et infantile sera consolidé autour d'objectifs de santé publique, avec de nouveaux moyens dédiés. La santé à l'école, sur laquelle vous m'interrogez, sera également renforcée grâce à l'introduction d'une certaine souplesse. Ainsi, nous autoriserons les médecins de l'éducation nationale à exercer en libéral et à l'hôpital afin que l'école attire davantage de médecins.

Parallèlement, nous améliorerons la prise en charge sanitaire des jeunes en revalorisant les tarifs de séjour en pédiatrie – ce qui a déjà été permis par un arbitrage du Premier ministre en début d'année –, en faisant progresser le taux d'équipement en réanimation néonatale mais aussi en formant plus de pédiatres, d'orthophonistes et de puéricultrices, ce qui passera par la reconnaissance de nouvelles compétences, avec par exemple le passage en pratique avancée des infirmières puéricultrices.

S'agissant de la santé mentale, nous allons refondre le dispositif Mon soutien psy – comme l'a indiqué le Premier ministre dans sa feuille de route – afin de l'ouvrir et de le rendre plus facilement accessible aux jeunes.

M. Pierre Cordier. On ne dirait pas que ça fait sept ans que vous êtes au pouvoir !

M. Frédéric Valletoux, *ministre délégué*. Toutes ces mesures doivent permettre de donner un nouvel élan à la pédiatrie et à la prise en charge des plus jeunes. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Monsieur le Premier ministre, en Nouvelle-Calédonie, votre stratégie de l'ultimatum a provoqué le chaos : sept morts, des centaines de blessés et des dégâts considérables. La répression aura peut-être permis de restaurer l'ordre colonial mais pas le retour de la paix civile. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Le déplacement du Président de la République a aggravé le problème. Car M. Macron persiste à nier la réalité et le cœur du sujet : le fait colonial.

M. Pierre Cordier. Sa visite n'a servi à rien du tout !

M. Bastien Lachaud. Avec les mêmes arguments que l'extrême droite, il nie l'existence d'un peuple premier. Il nie son droit à l'autodétermination, pourtant le premier des droits d'un peuple.

Il n'a pas retiré le texte qui a mis le feu aux poudres.

M. Paul Vannier. Oui, c'est irresponsable !

M. Bastien Lachaud. Il n'a pas renoncé à convoquer le Congrès de Versailles. Pire : il agite la menace d'un référendum national pour imposer le dégel du corps électoral. Cinquante ans après Pierre Messmer, ce serait renouer avec la stratégie de la colonie de peuplement, diluer le peuple kanak dans une population de 68 millions de Français, piétiner les accords de Matignon-Oudinot et déchirer l'accord de Nouméa qui prévoyait l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*)

Vos démentis ne changent rien au fait que c'est un coup de pression. Votre pseudo-mission de dialogue, composée de technocrates, ne garantit aucune des conditions permettant d'aboutir à un accord global : ni la méthode du consensus, ni l'impartialité de l'État, ni l'absence d'ultimatum.

Vous n'avez au fond qu'un seul objectif : vous faites semblant d'ouvrir le dialogue mais, en réalité, vous créez les conditions qui rendent impossible toute discussion. Vous voulez empêcher d'aboutir à un accord, pour pouvoir *in fine* passer en force en rejetant la responsabilité de l'échec sur les indépendantistes. (*Mêmes mouvements.*)

Cette stratégie indigne aboutira à un chaos pire encore que celui que l'archipel vient de connaître. Quand cesserez-vous ? Quand allez-vous retirer le projet de loi constitutionnelle ? Quand serez-vous enfin à la hauteur de la situation ? (*Même mouvement.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des outre-mer.

M. Pierre Cordier. Elle n'y connaît rien !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée chargée des outre-mer*. Je suis contente qu'il soit deux heures vingt du matin en Nouvelle-Calédonie – que j'ai quittée hier – et que la population n'ait donc pas pu entendre votre question car vous n'avez pas eu un seul mot pour les habitants de Nouméa, de Dumbéa, de Païta ou du Mont-Dore (*Protestations sur les bancs du groupe LFI-NUPES*) qui vivent dans une situation terrible depuis quinze jours !

Mme Andrée Taurinya. Répondez à la question !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Vous n'avez pas eu non plus un mot pour les gendarmes morts au cours des émeutes. Heureusement, vous avez eu un mot pour l'ensemble des personnes qui sont mortes ces derniers jours – et j'en ai un moi aussi.

Vous n'avez pas eu non plus un mot pour les forces de l'ordre qui, au péril de leur intégrité physique, s'efforcent de rétablir l'ordre pour les habitants de Nouvelle-Calédonie.

Mme Andrée Taurinya. Écoutez et répondez !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Je tiens à vous dire que, dans les quartiers de Nouméa, de Dumbéa, de Païta ou du Mont-Dore, des Calédoniens de toutes origines et de toutes convictions souffrent de la situation.

Mme Danièle Obono. À quoi servez-vous, comme ministre ?

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Je veux simplement vous dire que le Gouvernement a envoyé en renfort en Nouvelle-Calédonie, pour assurer la sécurité des habitants et pour rétablir l'ordre, 3 000 agents des forces de l'ordre.

Mme Danièle Obono. Vous êtes des pyromanes !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Ils seront présents aux côtés des Calédoniens jusqu'au rétablissement d'une situation sereine.

Mme Andrée Taurinya. Ce n'était pas la question !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Dans le cadre de la visite du Président de la République, l'engagement a été pris que le dialogue puisse reprendre et que l'on ne recoure, dans un tel contexte, à aucun passage en force.

M. Emmanuel Fernandes. Il faut écouter les questions !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. M. Macron a installé une mission de dialogue.

Mme Andrée Taurinya. Bla bla bla !

Mme Marie Guévenoux, *ministre déléguée*. Je précise au passage que ceux qui mènent ce travail ne sont pas des technocrates – vous pourriez au moins les respecter ! – mais des hauts fonctionnaires qui incarnent la neutralité de l'État. Ils sont chargés d'accompagner le dialogue avec l'État.

Dans cet état d'esprit, l'état d'urgence a été levé afin que les discussions puissent reprendre et que le calme revienne.

Essayez de ne pas jouer les incendiaires. (*Exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Nouméa et la Nouvelle-Calédonie ont déjà assez souffert. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Bastien Lachaud.

M. Bastien Lachaud. Vous n'avez rien écouté et vous continuez à hystériser le débat pour camoufler l'échec de votre gouvernement et votre incompétence. (*Applaudissements prolongés sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Votre gouvernement est discrédité sur cette question. Vous n'êtes même pas capables d'organiser correctement les élections européennes en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna – les documents électoraux n'y seront même pas distribués.

Mme la présidente. Merci.

M. Bastien Lachaud. Vous n'êtes pas capables de rétablir la République. Pour vous, ce n'est qu'un mot, ce ne sont pas des... (*Mme la présidente coupe le micro de l'orateur dont le*

temps de parole est écoulé. – Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES dont plusieurs députés se lèvent. – Mmes Emeline K /Bidi et Karine Lebon applaudissent aussi.)

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Paul Midy.

M. Pierre Cordier. Allo ?

M. Paul Midy. Ma question s'adresse à Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique. La semaine dernière, le Président de la République rassemblait les plus grands talents français de l'intelligence artificielle à l'occasion de VivaTech.

M. Frédéric Mathieu. Oh là là !

M. Paul Midy. Il a rappelé notre ambition d'être un pays leader dans le domaine de l'intelligence artificielle, l'IA. Celle-ci va révolutionner nos économies et notre quotidien et pourrait nous permettre d'aller chercher un point supplémentaire de croissance chaque année.

Mais pour que l'IA profite à tous, il faut embarquer tous les Français dans cette aventure. Pour cela, nous avons des atouts. Nous comptons déjà parmi les meilleurs experts au monde, pour un grand nombre issus du premier pôle européen d'innovation de Paris-Saclay, et les meilleurs entrepreneurs, avec plus de 600 start-up dans le domaine dont des leaders comme Mistral AI aujourd'hui ou H demain.

Nous avons anticipé tout cela dès 2018 en lançant une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle. À présent, alors que nous sommes à un moment de rupture, il nous faut prendre le bon virage pour faire partie des quelques pays qui vont compter. C'est pourquoi le Président de la République a appelé à une mobilisation générale.

Au-delà des besoins de financement – le lancement d'un nouveau fonds très significatif a été annoncé pour y répondre –, l'accent a été mis sur l'appropriation des outils de l'IA par des Français qu'il faut massivement former. Ont ainsi été annoncés des formations dès le collège, le déploiement de Café IA et de guides des usages en entreprise, une discussion avec les partenaires sociaux et le financement de neuf pôles d'excellence sur l'ensemble du territoire.

Le Président de la République a fixé pour objectifs un doublement du nombre de talents français dans le domaine de l'intelligence artificielle et la mobilisation de l'ensemble de nos concitoyens pour qu'ils adoptent cet outil. Ce sont donc des millions de Français que nous devons former dans les prochains mois et dans les prochaines années pour ne laisser personne au bord du chemin et tirer tous les bénéfices de cette révolution technologique.

Aussi, pourriez-vous nous présenter les prochaines étapes envisagées par le Gouvernement en la matière ?

Mme la présidente. La parole est à Mme la secrétaire d'État chargée du numérique.

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État chargée du numérique. Je vous remercie pour cette question qui me permet de mettre l'accent sur les actions menées dans le pays en matière d'intelligence artificielle.

M. Aurélien Pradié. Vous pouvez le remercier : il a lu la question que vous avez écrite !

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. Vous l'avez rappelé, grâce à la politique conduite depuis 2018, nous occupons aujourd'hui une position de leader en Europe continentale.

Vous m'interrogez plus particulièrement sur le volet formation et sur le plan que nous souhaitons lancer en la matière. Vous le savez, le rapport de la Commission de l'intelligence artificielle a mis cette question en exergue. On peut y lire qu'elle constitue un préalable si nous souhaitons que la France s'empare de l'intelligence artificielle, notamment générative.

La formation à l'intelligence artificielle commence dès le collège, avec la formation initiale. Nous avons déjà procédé à la refonte des programmes...

M. Pierre Cordier. Il faut arrêter de changer tout le temps les programmes !

Mme Marina Ferrari, secrétaire d'État. ...de technologie et d'EMI, l'éducation aux médias et à l'information, relatifs à ce sujet.

Deuxièmement, une sensibilisation à ces questions sera proposée dès la classe de troisième, notamment avec le déploiement du test Pix (plateforme d'évaluation et de certification des compétences numériques) – je tiens à saluer le travail de Nicole Belloubet en la matière.

S'agissant de l'université, vous l'avez rappelé, le Président de la République a évoqué, dans ses annonces, les neuf pôles d'excellence qui bénéficieront d'un renfort budgétaire de 400 millions d'euros afin de développer de nouvelles chaires pour continuer à soutenir l'enseignement supérieur et la recherche mais également pour attirer de nouveaux talents sur notre territoire.

Enfin, la formation professionnelle continue représente un point essentiel pour que toutes nos entreprises, de la PME jusqu'aux grands groupes, se saisissent de cette nouvelle technologie. Cela passe tout d'abord par l'incitation au développement de formations – les organisations professionnelles y travaillent en étroite collaboration avec nos services. Par ailleurs, nous soutenons les appels à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » avec une enveloppe de 200 millions. Je tiens également à saluer le rôle des acteurs privés, plusieurs écoles s'étant déjà saisies de cette thématique.

La diffusion au sein de la société tout entière constitue aussi bien sûr un enjeu crucial car l'IA représente un vecteur d'inclusion très important. Je souhaite ainsi qu'avec les collectivités nous engagions une réflexion sur la montée en compétences de nos conseillers numériques sur la question de l'intelligence artificielle. *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe RE.)*

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente, est reprise à dix-sept heures quarante-cinq.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

4

SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE

Vote solennel

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle les explications de vote au nom des groupes et le vote par scrutin public sur l'ensemble du projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture (n^{os} 2436, 2600).

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme la présidente. La parole est à M. Dominique Potier.

M. Dominique Potier (SOC). Le groupe Socialistes a voté en faveur des deux tiers – sinon des trois quarts – des articles de ce texte d'installation et de programmation, qui sera une mise à jour utile, bien que trop timide, de la législation. Je pense, en particulier, à la loi du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui avait permis des avancées significatives en matière d'installation et de formation professionnelle. Nous avons donc amendé ce texte et accompagné l'élaboration de ses dispositifs.

S'agissant des questions d'environnement, le groupe Socialistes considère que la majorité et le Gouvernement ont apporté de mauvaises réponses à la colère paysanne. Selon les experts juridiques, l'« intérêt général majeur », figurant à l'article 1^{er}, semble être un leurre, car il porte essentiellement sur les politiques publiques, et non plus sur l'agriculture.

Les articles 13 et 14 contreviennent à l'esprit de la Constitution : l'appréciation du Conseil d'État est sans appel. Ils ont donc vocation à être censurés.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

M. Dominique Potier. Contre-productifs, ils constituent une fausse promesse faite au monde paysan.

M. Inaki Echaniz. Très juste !

M. Dominique Potier. Nous aurions dû, à la place, engager des processus démocratiques et scientifiques permettant de réconcilier la production et la protection des écosystèmes et des biens communs écologiques. Nous disposions d'instruments pour ce faire, mais nous y avons renoncé au profit de promesses que nous pouvons qualifier de démagogiques.

Cependant l'essentiel est ailleurs. Nous ne sommes pas seulement confrontés à un mur climatique qui changera profondément nos méthodes et nos conditions de production, nous sommes également confrontés à une falaise démographique. Plus d'un tiers des paysans quittera le métier au cours des dix prochaines années ; à cette occasion, un tiers de la surface agricole utile française (SAU), soit 10 millions d'hectares, changera de mains.

Monsieur le ministre de l'agriculture, nous sommes face à un choix d'une grande clarté – personne ne peut dire le contraire. Soit ces terres contribueront à l'agrandissement, accélérant le développement d'une agriculture dite de firme, qui enrichit certains acteurs, mais appauvrit l'ensemble des agriculteurs sur les plans social, écologique et économique – la démonstration n'est plus à faire.

M. Inaki Echaniz. C'est vrai !

M. Dominique Potier. Soit elles contribueront à l'installation de nouveaux agriculteurs. Ce faisant, elles permettront d'atteindre le chiffre que le groupe Socialistes a, par amendement, introduit dans la loi : parallèlement aux 400 000 exploitations, nous avons besoin de 500 000 exploitants pour assurer la souveraineté alimentaire et les transitions agroécologiques indispensables à la survie de notre agriculture.

Au quotidien, dans chacun de nos territoires et chacune de nos circonscriptions, des démembrements de propriétés juridiques ont lieu, et l'on constate des aberrations en matière de travail intégralement délégué. Non seulement le phénomène sociétaire n'a pas été canalisé, mais il a parfois été amplifié par la loi Sempastous de 2021. Une grande dérégulation est à l'œuvre, ruinant les possibilités d'assurer le renouvellement des générations.

En 1962 déjà, ce phénomène massif était dénoncé par le grand Edgard Pisani. À cette tribune, il évoquait la dépay-sannisation de l'agriculture et l'accaparement des terres – il utilisait déjà ce terme. Il expliquait que lorsque le plus gros cultivateur d'un village réalisait toutes les ventes, il empêchait les autres de se développer et de contribuer à nourrir leurs concitoyens. L'argent devenu anonyme dans la possession des terres dénaturait selon lui le lien entre la terre, la nation, le travail et le foncier.

Nous avons réussi à éviter l'aggravation de la situation par un mécanisme de financiarisation ; c'est peut-être la seule victoire que nous avons obtenue, grâce à notre mobilisation. Nous avons évité le pire, mais avons-nous préparé le meilleur ? Non. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC.*) À défaut d'une ambitieuse loi de réforme foncière dessinant une nouvelle architecture désormais indispensable, nous avons formulé une dizaine de propositions visant à réparer les manques et failles de la dérégulation agricole : elles ont été repoussées par votre majorité.

Nous avons eu des débats parfois très tendus sur l'enjeu majeur que constitue le foncier. Je ne m'attarderai pas sur les autres carences du projet de loi, notamment en matière d'organisation économique et d'organisation du travail, qui auraient mérité tant d'autres articles. Je dois vous le dire, à vous, monsieur le ministre, comme à tous les responsables de la majorité : il y a quelques jours, dans un moment de colère – qui s'est transformé en moment de vérité –, vous avez reconnu que l'absence de consensus au sujet du foncier vous empêchait d'aller plus loin.

Pourtant, en 1962, quand Edgard Pisani engage la France sur une voie de prospérité pour nourrir les Français et participer à la sécurité collective mondiale en matière alimentaire, il ne dispose pas d'un consensus ! Il s'appuie sur une force émergente issue de la société civile, le Centre national des jeunes agriculteurs (CNJA), issu de la Jeunesse agricole catholique (JAC). Il n'existe pas de consensus entre les propriétaires et les fermiers, mais Edgard Pisani tranche ! En vérité, il n'y aura jamais de consensus, ni dans la profession agricole, ni dans la classe politique. Monsieur le ministre, la véritable raison de votre frilosité, c'est qu'il n'y a pas de consensus au sein même de votre majorité.

Si vous aviez eu le courage et la vision nécessaires, nous aurions pu rassembler une majorité d'idées pour engager cette réforme fondamentale pour le revenu du monde paysan, mais aussi pour la prospérité de l'agriculture, pour l'agroécologie et pour la place de la France dans le monde. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC. – Mme Delphine Batho applaudit également.*)

Nous ne l'avons pas fait et la promesse de 500 000 paysans restera vaine. Nous allons tout droit vers une agriculture, plus pauvre, réduite à 200 000 paysans : nous avons raté ce rendez-vous. Le groupe Socialistes et apparentés votera contre ce texte. C'est un appel, monsieur le ministre, à rassembler d'urgence une majorité d'idées autour d'un projet fondateur pour l'agriculture du XXI^e siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

M. Inaki Echaniz. Bravo !

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Jumel.

M. Sébastien Jumel (GDR-NUPES). La souveraineté alimentaire ne se décrète pas. Reprendre la main sur notre destin alimentaire et agricole exigera plus que des déclarations d'intention et un texte insuffisant qui renvoient les sujets fondamentaux à de futures lois. Depuis des mois, les agriculteurs l'affirment : pour se relever, l'agriculture française a besoin de bras et d'un cap.

En l'espace d'un demi-siècle, elle a subi un plan social massif, perdant de nombreux emplois agricoles et accusant la disparition de 800 000 exploitations. Cette grande transformation a conduit les exploitations à s'agrandir, sous les effets d'une politique agricole commune (PAC) davantage tournée vers l'intensification des processus de production. Les terres se sont concentrées et la taille moyenne des fermes a presque triplé en trente ans. Si rien n'est fait, on estime que d'ici à 2035, la France pourrait continuer de perdre plus de 100 000 exploitations agricoles. On ne saurait se résoudre à cette perspective, à moins d'accepter que les zones rurales se transforment en vastes déserts.

Dans nos assiettes, fruits, légumes, poissons et viandes sont massivement produits à l'étranger et importés, selon des normes sociales, environnementales et sanitaires au rabais. Voilà où nous en sommes : à cause de la mondialisation alimentaire, même l'acte de se nourrir en est venu à subir la loi de la concurrence libre et non faussée. Cette trajectoire, qui fait du mal à nos campagnes et sape notre souveraineté alimentaire, nous conduit dans le mur. À ne vouloir faire de l'agriculture qu'un bien d'exportation interchangeable avec des voitures ou d'autres biens, nous avons capitulé et sacrifié notre souveraineté ; nous ne permettons plus le renouvellement des générations et nous fragilisons l'environnement.

Le texte, que nous avons longuement discuté, ne répond pas aux grands enjeux d'une agriculture française qui décroche depuis dix ans et ne parvient plus à assurer la relève des générations. Non, ce texte ne relève pas le défi de l'accès au foncier. Non, ce texte ne relève pas le défi majeur de l'élevage fragilisé, il ne met pas un terme aux fermetures successives des ateliers laitiers et il ne permet pas aux éleveurs de surmonter leur découragement. Non, ce texte ne répond pas à la question centrale des prix rémunérateurs pour cette profession où l'on peut travailler soixante-dix heures par semaine pour gagner moins d'un Smic. Non, ce texte ne relève pas le défi de l'accapement des terres et de la fragilisation d'une agriculture à taille humaine. Non, ce texte ne traite pas le sujet central des traités de libre-échange qui attaquent notre modèle agricole.

À ce sujet, vous avez rejeté toutes nos propositions de moratoire, mais les députés du groupe GDR-NUPES reviendront à la charge dès jeudi prochain, à l'occasion de notre journée de niche avec un texte visant à en finir avec le Ceta – Accord économique et commercial global. Vous rattraperez-vous ? Soutiendrez-vous cette initiative afin de protéger ceux qui nous nourrissent ?

Par ailleurs, ce texte comporte de nombreux défauts, comme celui consistant à résumer les enjeux de souveraineté alimentaire à des mesures de simplification de normes. Prenons l'exemple de l'« intérêt général majeur » : la notion peut être séduisante, si on la regarde à la va-vite, mais elle pourrait avoir des conséquences négatives en matière de respect du droit de l'environnement. La réforme de la fiscalité des donations et des successions des terres agricoles ou la question des taux de la taxe foncière sur les terrains agricoles sont avancées sans qu'aucune garantie ne soit donnée aux collectivités quant à la pérennité des moyens qui leur seront alloués.

Un signal fort était attendu après les manifestations historiques de cet hiver. Sur les sujets fondamentaux, comme celui des prix – qu'on ne peut pas éternellement renvoyer à plus tard – et celui de l'accès au foncier, le *statu quo* n'est pas tenable.

Ce texte, souvent déclaratoire, n'est clairement pas de nature à répondre aux défis de l'agriculture en France et dans les outre-mer pour les dix ans à venir. Dans les débats, par respect pour le monde agricole, nous avons voulu éviter la caricature. Dans ce texte très insuffisant, nous avons voulu défendre ce qui pouvait l'être et promouvoir, grâce à nos amendements – comme celui d'André Chassaigne relatif aux communes boisées – quelques avancées, telles que la défense d'une ambition pour l'agriculture biologique ou le rejet d'une introduction massive de fonds d'investissement privés dans l'agriculture par le biais des groupements fonciers d'investissement.

Ce n'est pas le texte que nous voulions, même si l'on peut mettre à son crédit l'inscription de points positifs dans notre droit, comme la prise en compte des difficultés pesant sur l'installation des jeunes agriculteurs, avec la création des guichets France Services agriculture, ou quelques perspectives supplémentaires données à l'enseignement agricole. Malgré les améliorations que nous avons pu y apporter, nous restons sur notre faim. Dans l'attente des résultats de la navette parlementaire, la grande majorité de notre groupe parlementaire s'abstiendra – des voix discordantes s'exprimeront, comme elles ont toujours le droit de le faire dans notre groupe où la liberté est la règle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe GDR-NUPES. – Mme Sandrine Rousseau applaudit également.*)

Mme la présidente. La parole est à M. David Taupiac.

M. David Taupiac (LIOT). Hier, alors que je traversais ma circonscription, je suis tombé sur un panneau retourné, comme une piqure de rappel des difficultés du monde agricole. Ce symbole d'une agriculture qui marche sur la tête a émaillé les zones rurales à compter de novembre dernier, avant de disparaître peu à peu de nos paysages. Il ne les a pas désertés parce que les causes de la colère paysanne ont disparu : les revenus restent insuffisants, les normes trop complexes et illisibles, et la concurrence internationale souvent déloyale. Les panneaux ont été remis sur pied parce que les agriculteurs ont cru aux promesses du Gouvernement de prendre à bras-le-corps leurs difficultés.

Aujourd'hui, ils sont déçus. Ils ne sont pas naïfs et savent qu'il n'y a pas de remède facile, ni de solution évidente aux problèmes du monde paysan. En revanche, ils attendent une volonté politique, ce qui est légitime.

À cet égard, ce projet de loi, présenté comme une réponse à la crise agricole, manque singulièrement d'ambition. Il ne contient pas un mot sur l'insuffisance des revenus agricoles, sur la préservation du foncier, sur la transition agroécologique, ou encore sur l'autonomie alimentaire des outre-mer.

Ces questions essentielles ont été renvoyées à des textes ultérieurs, sans que l'on sache précisément quel en sera le contenu ni quand ils seront examinés. Chacun sait que les priorités se bousculent dans notre assemblée ; plutôt que de multiplier les textes, pourquoi ne pas avoir prévu une grande loi agricole unique, qui aurait apporté une réponse globale, cohérente et ambitieuse ?

Nous vous avons fait part de nos regrets dès la présentation du texte en Conseil des ministres. Nous avons espéré tirer profit des discussions pour combler, autant que possible, ses défaillances. Force est de constater, à l'issue de nos débats, que nous sommes toujours loin du compte. Ce projet de loi reste insuffisant : il se borne à prendre quelques mesures, dont la plupart sont d'ordre réglementaire ou dépourvues d'une réelle portée législative.

Mme Cécile Untermaier. Et dangereuses pour l'environnement !

M. David Taupiac. Ainsi, en matière de souveraineté alimentaire, les objectifs définis sont tellement nombreux que l'on peine à déceler le cap fixé. Certains points essentiels – comme ceux relatifs à l'agriculture biologique – avaient même été oubliés dans la rédaction initiale et ont dû être ajoutés à la hussarde.

Quant à la reconnaissance de l'intérêt général majeur de l'agriculture, c'est une disposition à la portée toute symbolique. La protection de l'environnement est, et restera, constitutionnellement garantie et cet ajout au code rural ne changera donc pas la donne. Le même constat s'applique à l'article 8 qui définit des objectifs d'installations. Comment espérer parvenir à une stagnation des effectifs agricoles – puisque tel est l'objectif que vous vous êtes fixé – sans mener une réforme du foncier ?

Ce projet de loi recèle aussi des occasions manquées. Ainsi, la création de diagnostics modulaires répond à une demande du monde agricole, mais sans financement dédié, rares seront les agriculteurs à s'emparer de ce nouvel outil.

Il me faut dire un mot, également, des dispositions contestées et contestables de ce projet de loi. L'une des principales visait à créer des groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAL) ; elle a fort heureusement été écartée par notre assemblée, puisque nous avons majoritairement souhaité éviter une financiarisation de l'agriculture et une augmentation du risque de renchérissement du prix du foncier.

La réécriture de l'article 13, en revanche, a été adoptée. Vous promettiez initialement une révision et une harmonisation du quantum des peines en cas d'atteintes à l'environnement. Nous étions prêts à vous suivre, mais vous n'avez finalement pas retenu cette solution.

Vous avez fait adopter un amendement qui « réserve la qualification de délit aux cas dans lesquels les faits ont été commis de manière intentionnelle ». Cette présomption s'appliquera à toute personne, qu'elle travaille dans l'agriculture ou non, et à tous les faits, qu'ils soient ou non commis dans le cadre d'une activité agricole. Un pan entier du droit environnemental est ainsi touché, avec un grave risque de régression.

Cette réécriture ne satisfait pas non plus les agriculteurs, qui se voient infantilisés par la création d'un stade de sensibilisation à la préservation de l'environnement en cas d'atteinte à la biodiversité. Espérons que les sénateurs auront la lucidité de revenir sur ces dispositions.

J'en finirai en évoquant les rares mesures allant dans le bon sens, au premier rang desquelles la création d'un guichet unique pour l'installation des exploitants et la transmission des exploitations. Elle est de nature à améliorer les contacts entre les cédants et les nouveaux arrivants. De plus, elle renforcera l'accompagnement des agriculteurs.

De même, nous nous réjouissons de l'adoption de notre amendement qui permet d'adapter les calendriers de taille des haies aux réalités locales, comme de celui qui autorise les sociétés civiles agricoles à pratiquer, à la marge, des activités commerciales accessoires. Ce sont de bonnes dispositions.

Toutefois, il ne s'agit que de maigres avancées qui ne justifient pas, à elles seules, que notre groupe apporte son soutien au projet de loi. Espérons que les textes promis seront bel et bien présentés, et qu'ils répondront enfin aux attentes du monde agricole. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LIOT.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon (Écolo-NUPES). La loi qui va être votée est absolument remarquable. Elle est remarquable par l'ampleur de tout ce qu'elle ne traite pas. Nous, les Écologistes, avons arraché l'ajout de l'objectif de la juste répartition de la valeur, la défense du pastoralisme et de l'agriculture biologique, la suppression de la tentative de financiarisation de l'agriculture par les groupements fonciers d'investissement, la garantie du pluralisme et de la neutralité dans l'accompagnement à l'installation et, même, un rapport consacré au contrôle par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) des importations de miel.

En revanche, toutes nos propositions structurelles ont été rejetées, qu'il s'agisse de mieux réguler le foncier, de fournir les moyens nécessaires aux établissements publics, de former les agriculteurs de demain, de développer l'agroécologie ou de garantir au secteur une gouvernance plus démocratique.

En dépit de soixante-dix heures d'examen, cette loi ne contient toujours rien sur le revenu des agriculteurs, rien sur la lutte contre la concurrence déloyale, rien qui protège les terres de la spéculation et de la concentration, rien contre l'agrandissement des exploitations, rien sur la transition écologique, rien enfin qui ne permette d'atteindre les objectifs d'installations fixés par le texte lui-même, dont ils devaient pourtant constituer le cœur.

Pourquoi, monsieur le ministre, alors que tout – des constats scientifiques à la volonté de la majorité des agriculteurs en passant par l'objectif de souveraineté alimentaire ou par le mur des limites planétaires qui se dresse devant nous – devrait nous inciter à prendre cette direction ?

Nous connaissons la réponse à cette question. Ce texte est indigent car le secteur agroalimentaire est pris en tenaille par des intérêts contradictoires. Il est certes très facile de se réfugier derrière l'idée de la cohabitation des modèles, mais elle n'est qu'un mythe qui permet de dire à chacun ce qu'il veut entendre sans se mouiller. Car, entre les éleveurs extensifs des fermes familiales et la poignée de firmes céréalières intensives qui visent l'exportation et ont l'oreille des ministères, les intérêts sont contradictoires.

Quand les premiers ont besoin d'un marché qui soit protégé des fermes usines américaines ou argentines pour continuer de vendre leurs produits au prix juste, les secondes demandent la dérégulation des marchés et défendent les accords de libre-échange pour écouler leur production dans les pays du Sud. Quand les premiers ont besoin qu'on organise le partage de l'eau pour assurer l'alimentation

de leurs animaux, les secondes ont intérêt à accaparer la ressource pour irriguer leurs cultures et maximiser leurs profits. Quand les premiers auraient besoin que la PAC valorise les haies, les pâturages et les pratiques agroécologiques, les secondes, pour récupérer la majorité des aides publiques, défendent la PAC qui distribue les aides à l'hectare.

Contrairement à ce que vous prétendez, vous ne défendez pas tous les modèles. Vous en tuez un pour asseoir la domination d'un autre. Vous tentez de camoufler ce choix en utilisant de jolis mots qui, à la première lecture, apaisent : souveraineté alimentaire, sécurisation, simplification, libération. Vous osez dire que vous portez la voix de la majorité mais vous défendez la minorité des mieux lotis. Vous osez parler de bon sens mais vous le dévoyez en répétant à l'envi la formule « pas d'interdiction sans solution » tout en vous acharnant contre toutes les solutions qui permettraient aux agriculteurs de devenir plus autonomes ou de se passer des intrants chimiques. Vous le dévoyez en multipliant les interventions démagogiques en défense des fermes usines, dont vous prétendez pourtant qu'elles n'existent pas, quand, en même temps, vous ne faites rien pour défendre concrètement l'immense majorité des élevages français, menacés par la concurrence internationale.

Les Écologistes ont proposé de garantir que la viande servie dans les cantines publiques soit française. C'était une occasion simple d'offrir des débouchés à nos éleveurs et d'éloigner le bœuf argentin comme le poulet thaïlandais des assiettes de nos enfants. Pourtant, collègues de la majorité, des Républicains et du Rassemblement national, vous avez voté contre. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Grâce à vous, nous allons donc continuer à importer de la viande de l'autre bout du monde et nos élevages vont continuer à mettre la clé sous la porte. Et vous irez verser des larmes de crocodile sur les plateaux de télévision en accusant les écologistes de tous les maux. Votre tartuferie est totale. Car, dernier acte de ce bal tragique, pour cacher votre inaction et vos fourberies, il vous fallait détourner l'attention et trouver un bouc émissaire. Comme d'habitude, ce sera l'écologie.

Chers collègues, les seules mesures concrètes et tangibles qui resteront de ce texte de loi seront celles que vous avez ajoutées aux articles 13 et 15. En portant atteinte au droit de recours ou en ajoutant un critère d'intentionnalité presque impossible à prouver pour pénaliser la destruction d'espèces protégées, elles constituent des reculs inédits en matière de droit de l'environnement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*) Désormais, c'est *open bar* : promoteurs immobiliers, énergéticiens et chasseurs pourront détruire des espèces menacées et plaider la non-intentionnalité.

M. Charles Fournier. Je ne l'ai pas fait exprès ! (*Sourires.*)

Mme Marie Pochon. Pour faire passer ce recul sans précédent, vous utilisez cyniquement les agriculteurs, qui ne vous ont rien demandé.

Monsieur le ministre, contrairement à vous, les écologistes ne racontent pas de craques aux agriculteurs. Ils assument pleinement et fièrement de défendre le modèle qui est encore celui de la majorité des exploitations, le modèle qui profite à l'intérêt général, celui de l'agriculture familiale, de l'élevage pastoral, des exploitations autonomes et économes, de l'agriculture biologique, de l'agroécologie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES.*)

Les écologistes ne lâcheront jamais. Vous ne détruirez pas l'agriculture française. Vous ne détruirez pas notre environnement. Partout où vous voudrez saccager les haies, accaparer l'eau, porter atteinte aux espèces menacées ou couper des forêts, vous nous trouverez face à vous. Partout, nous continuerons à relayer la voix des scientifiques, à accompagner les innovations des agriculteurs et de la société civile. Partout, nous encouragerons à partager la terre, à s'installer dans des projets agroécologiques, à se former, à transmettre, à coopérer.

Nous demandions une loi à la hauteur ; nous avons une loi qui satisfait tous ceux qui voulaient que rien ne change. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES. – Mme Cécile Untermaier et M. Dominique Potier applaudissent également.*)

M. Dominique Potier. Bravo !

Mme Marie Pochon. Sans hésitation, nous voterons contre ce texte indigent voire, pour certains articles, dangereux. Nous continuerons à nous battre pour des agriculteurs nombreux et heureux et pour des campagnes vivantes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Écolo-NUPES, SOC et GDR-NUPES.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Antoine Armand.

M. Antoine Armand (RE). Nous allons nous prononcer sur une loi attendue de longue date, bien avant la crise agricole qui a secoué notre pays, une loi qui donne de la perspective aux agricultrices et aux agriculteurs de notre pays, une loi qui envoie aussi des messages indispensables : oui, nous voulons préserver l'agriculture en France ; oui, nous voulons enrayer le déclin démographique ; oui, n'en déplaise à certains, nous voulons produire en France et être davantage souverains.

Un député du groupe SOC. Pipeau !

M. Antoine Armand. Cette ambition se traduit par l'inscription de l'agriculture, en particulier de l'élevage et du pastoralisme, comme intérêt général majeur. En tant que député de Haute-Savoie et président du groupe d'études sur le pastoralisme, je salue cette avancée, obtenue en commission et confirmée en séance. Elle montre la volonté de la représentation nationale et le rang où nous désirons placer l'agriculture. C'est le sens aussi de l'objectif des 400 000 exploitations que, parlementaires de tous bords, nous avons voté ensemble, précisément parce que nous défendons l'agriculture à la française.

Mme Lisa Belluco. C'est un plancher pas un plafond !

M. Antoine Armand. Pour atteindre cet objectif, nous agissons comme jamais pour soutenir la formation agricole et pour faire connaître et aimer les métiers du secteur, loin des caricatures que certains ont trop souvent dessinées dans cet hémicycle. Avec la mise en place d'actions systématiques de découverte de l'agriculture à l'école, avec des stages au collège et au lycée, et avec la création d'un diplôme à bac + 3, ce ne sont pas moins de 50 000 professionnels qui seront déployés pour le développement et la transition de notre agriculture.

Pour donner un nouveau souffle à l'installation et à la transmission, tous les nouveaux exploitants bénéficieront d'un accompagnement individualisé et d'une simplification des démarches grâce au réseau France Services agriculture. Des outils de diagnostics seront mis à leur disposition – je dis bien « mis à leur disposition » et non « imposés », comme certains ont tenté de le faire croire –, pour évaluer les exploitations face aux enjeux de la transmission, de l'installation et du changement climatique.

Les débats, qui ont été passionnants, nous ont permis de voir qu'il existe une sorte de point commun entre l'extrême gauche et l'extrême droite. (*Exclamations sur divers bancs.*) À l'extrême gauche comme à l'extrême droite, on croit qu'écologie et décroissance doivent aller de pair. (*L'orateur se tourne vers la gauche de l'hémicycle.*) Vous, parce que vous défendez la décroissance.

Mme Lisa Belluco. Ça s'appelle les limites planétaires !

M. Antoine Armand. (*L'orateur se tourne vers la droite de l'hémicycle.*) Et vous, vous vous opposez à l'écologie. Vous vous êtes opposés à la seule mention du changement climatique dans le texte car, pour vous, l'écologie, c'est forcément la décroissance.

M. Thomas Ménagé. N'importe quoi !

M. Antoine Armand. Nous défendons une production agroécologique. Nous défendons une agriculture à la française qui puisse concilier la production, la souveraineté et l'écologie, pour peu que cette dernière soit mesurée, pragmatique et efficace.

Pour simplifier les procédures et sécuriser les projets agricoles, nous réduisons les délais de recours contentieux contre eux et contre les ouvrages hydrauliques. Contrairement à ce que laissent croire des propos caricaturaux, nous ne le faisons pas en remettant en cause le droit au recours mais simplement en faisant gagner du temps à des gens ciblés par certaines associations qui se comportent comme des prédatrices, à des exploitations dont l'avenir est menacé par certaines associations et nébuleuses.

Dans ce projet de loi, nous nous sommes aussi inspirés des bonnes pratiques régionales pour les généraliser. Je pense au droit à l'essai pour les jeunes agriculteurs, et à la création d'un droit à l'erreur spécifique pour les exploitants. Comme l'ont dit le ministre et les rapporteurs, démentant certaines caricatures, il s'agit d'une mesure de confiance vis-à-vis des agriculteurs et non d'une mesure de réduction de la protection de l'environnement.

Je mentionne aussi la modification, attendue et concertée avec le Gouvernement, du régime de responsabilité des chiens de protection de troupeaux, qui vient réparer un paradoxe. Les éleveurs ne doivent pas être tenus pour responsables des conséquences des moyens de production qu'ils sont contraints de mettre en place.

Posons la question sans détour : cette loi va-t-elle tout régler ? (« *Non !* » sur les bancs des groupes SOC et Écolo-NUPES.) Non, et personne ici n'a prétendu le contraire. Mais si, comme moi, vous avez fait le tour de votre circonscription cette semaine, vous savez que cette loi est attendue.

Mme Élixa Martin. Personne n'y croit !

M. Antoine Armand. Des agriculteurs haut-savoyards de tous bords politiques m'ont dit qu'elle allait dans le bon sens. Et vous, face au bon sens, vous cherchez des excuses. Des excuses pour ne pas faire confiance aux jeunes agriculteurs, des excuses pour ne pas défendre la production en France, des excuses pour ne pas défendre notre souveraineté.

Bien sûr, d'autres travaux viendront, comme ceux de nos collègues Anne-Laure Babault et Alexis Izard, ceux sur les produits phytosanitaires ou ceux sur la contractualisation. Nous ne prétendons pas avoir tout réglé mais nous avançons pas à pas et nous ne nous laisserons pas intimider par vos provocations, plus décroissantes qu'écologiques.

Parce que ce projet de loi a été coconstruit avec les agriculteurs de notre pays, parce qu'il leur donne des perspectives et des leviers nouveaux, parce qu'il soutient les jeunes agriculteurs et parce qu'il leur fait confiance, parce qu'il a fait l'objet de débats nourris et de modifications adoptées par-delà les clivages, le groupe Renaissance le votera sans hésitation. (*Applaudissements sur les bancs du groupe RE.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Hélène Laporte.

Mme Hélène Laporte (RN). À défaut d'avoir débouché sur la grande loi de libération de la pratique agricole et de protection de nos filières, que nous appelions de nos vœux, ces deux semaines de débats auront permis de faire ressortir plus nettement que jamais les contradictions profondes du positionnement politique de la majorité.

Dans une vaine tentative de clore la séquence ouverte par les légitimes manifestations de cet hiver, le projet de loi débute par une solennelle déclaration des droits de l'agriculture et des agriculteurs, accompagnée d'une litanie d'objectifs louables tendant à la préservation de la souveraineté alimentaire française.

Pourtant, ce qui suit peut se résumer en un exercice d'équilibre se proposant de concrétiser en matière agricole le fameux « en même temps » macronien. Un exercice raté car nous ne pouvons que constater, article après article, que la main qui aide les agriculteurs et facilite leurs projets est systématiquement moins forte que celle qui, dans une recherche désespérée de considération de la part des tenants de la décroissance et de l'écologie punitive, restreint leur liberté.

Ainsi, ce refus politique de choisir nous a conduits à un texte d'immobilisme camouflant mal, par quelques mesures insuffisantes en faveur du monde paysan, un surcroît de normes qui ne feront qu'alourdir le carcan qui étouffe et qui l'a amené à exprimer sa colère ces derniers mois.

Où est le renouveau de la production agricole lorsque vous mettez en place un diagnostic climatique et économique des exploitations, c'est-à-dire un outil pensé par les tenants de l'idéologie « décroissantiste » dans l'objectif assumé de décourager cette même production ? Où est le respect de la liberté de carrière de nos agriculteurs lorsque vous étendez de trois à cinq ans avant l'âge de la retraite le délai limite pour satisfaire à l'obligation de notifier à l'administration un arrêt d'exploitation, ce qui, selon le Conseil d'État, « est de nature à contraindre l'activité agricole dans des proportions inédites » ?

Où est le souci d'encourager une nouvelle génération d'agriculteurs à se lancer lorsque vous obligez tout candidat à la reprise d'une exploitation – sans doute pour l'habituer à la contrainte permanente qui l'attendra tout au long de sa carrière – à bénéficier d'un fumeux service personnalisé d'accompagnement et de conseils, fourni par des cabinets agréés, s'il veut percevoir les aides à l'installation ?

Où est la confiance envers les agriculteurs lorsque vous créez par voie d'amendement un stage de sensibilisation venant s'ajouter aux peines sanctionnant un manquement aux règles environnementales, assumant ainsi de considérer nos agriculteurs comme des ignorants qu'il convient d'éduquer ?

Où est l'engagement de ne plus faire de surtransposition des normes européennes lorsque, sous couvert de simplification, vous soumettez nos exploitants à une législation sur les haies plus étendue et plus contraignante que les prescriptions de l'Union européenne ?

Où sont les conséquences législatives du soutien que vous avez manifesté envers les agriculteurs de Sainte-Soline lorsque, en prévoyant un juste aménagement des procédures contentieuses pour les ouvrages hydrauliques agricoles, vous en excluez les bassines prélevant des eaux souterraines, sans doute par peur de provoquer une nouvelle levée de boucliers dans les rangs de l'extrême gauche ?

Où est la prise en considération du caractère urgent de la réforme du cadre fiscal et social s'imposant à nos agriculteurs lorsque vous renvoyez aux textes budgétaires de l'automne prochain des mesures que vous avez claironnées ces derniers mois, comme le renforcement de l'abattement sur les transmissions d'exploitation ou celui du dispositif d'exonération de cotisations des travailleurs saisonniers ? Pourquoi ne pas les avoir intégrées au texte ?

Enfin, et c'est sans aucun doute le plus important, où sont les seules mesures aptes à sauver l'agriculture française, à savoir la fin de la concurrence internationale déloyale et celle de l'écologie punitive, qui mènent nos filières à la catastrophe, ainsi que la garantie de prix rémunérateurs, que le cadre législatif n'assure toujours pas ?

Mes chers collègues, quelques mesures opportunes mais mineures ne sauveront pas un texte qui, en esquivant perpétuellement le fond du problème, échoue lamentablement à tenir son rang de projet de loi d'orientation agricole. Pire, il représente pour la dignité de nos agriculteurs un véritable camouflet ; il ne récoltera auprès d'eux que la saine résistance qu'il mérite.

C'est pourquoi, en dépit des appels de certains syndicats – dont nous nous demandons s'ils visent à défendre réellement les intérêts agricoles ou s'ils ne cherchent pas plutôt à donner le change pour éteindre la colère qui gronde –, nous voterons contre ce texte et continuons d'appeler de nos vœux une grande loi de libération de l'agriculture française qui nous permettra d'assumer à nouveau notre rang de puissance agricole mondiale et rendra à notre monde rural sa fierté et sa dignité. Ce que nous souhaitons, c'est mettre sur la table les vrais enjeux ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe RN.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Manon Meunier.

Mme Manon Meunier (LFI-NUPES). Monsieur le ministre, votre texte ne sert à rien. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.* – *M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit aussi.*)

M. Léo Walter. Ça, c'est dit !

Mme Manon Meunier. Pourtant, il y a urgence. Les agriculteurs étaient sur les ronds-points en janvier dernier. La moitié des paysans vont partir à la retraite d'ici à 2030. Les rendements céréaliers connaissent pour la première fois depuis des décennies une chute du fait du changement climatique et de la perte de la biodiversité. Les marges des agriculteurs sont de moins en moins importantes, celles des grandes surfaces le sont de plus en plus ; 16 % d'agriculteurs vivent sous le seuil de pauvreté. Et c'est la concurrence internationale qui fixe les prix payés par la grande distribution. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES.*) Il y a urgence donc, mais votre texte ne sert à rien.

En ce qui concerne la première demande des agriculteurs, le revenu, La France insoumise vous a proposé de fixer des prix planchers rémunérateurs. (*Mêmes mouvements.*) Nous vous avons proposé la fin des traités de libre-échange, qui écrasent les agriculteurs sous la concurrence déloyale. Nous vous avons proposé d'encadrer les marges de l'agroalimentaire, parce que les paysans sont payés de moins en moins tandis que les Français payent de plus en plus. De tout cela, il

ne reste rien. Dans ce texte, rien ne permet aux agriculteurs d'améliorer de quelque façon que ce soit leur rémunération. Rien. (*Mêmes mouvements.*)

M. Philippe Vigier. C'est ce qu'on appelle faire dans la dentelle...

Mme Manon Meunier. Pour Thierry, éleveur bovin en Haute-Vienne, qui a repris la ferme familiale il y a vingt ans, qui cumule les dettes, travaille soixante-dix heures par semaine et ne sait pas comment boucler les fins de mois, votre texte ne sert à rien. Pour Nicolas, apiculteur en Charente, qui est obligé de vendre son miel 3 euros le kilo à la grande distribution alors qu'il lui en faudrait 12 pour vivre correctement, et cela parce que ce prix lui est imposé en raison de celui du miel d'importation de basse qualité, votre texte ne sert à rien.

Les mesures pour faciliter l'installation de nouveaux paysans ? La France insoumise vous a proposé de renforcer le contrôle de l'accès au foncier, de manière à mieux protéger les terres agricoles et faciliter la division des grandes exploitations lors de la transmission afin de les rendre accessibles à de jeunes porteurs de projet. Nous vous avons proposé la création de postes supplémentaires de professeurs dans l'enseignement agricole public afin d'assurer la formation de nombreux nouveaux agriculteurs. Nous vous avons proposé d'augmenter les moyens donnés aux restaurations collectives, dans les cantines ou dans les hôpitaux, afin d'y servir une nourriture locale, de qualité et qui crée des débouchés pour les paysans. Nous vous avons proposé de mettre en place les infrastructures nécessaires : ateliers de transformation, abattoirs locaux publics, ateliers de découpe... Il n'y a rien de tout cela dans le projet de loi. Rien.

Pour Héloïse, maraîchère en devenir qui cherche du foncier pour s'installer dans le Grand Est, et qui aimerait être accompagnée pour fournir une cantine et s'assurer un revenu stable, votre texte ne sert à rien. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe LFI-NUPES.*)

S'il ne profite pas à Thierry, Héloïse et Nicolas, à qui donc profite-t-il ?

Monsieur le ministre, votre texte ne sert à rien pour les agriculteurs, mais il profite à Lactalis, Auchan, Nestlé, Carrefour, Danone, Leclerc, Intermarché et les autres, qui ne voient jamais leurs marges remises en question par le projet de loi, alors qu'ils sont les premiers bénéficiaires de la crise agricole. (*Mêmes mouvements.*) Il profite aux activités d'exportation de quelques-uns aux dépens de la production des autres, notamment lorsque vous réduisez les délais de contentieux pour faire passer des projets de fermes-usines ou de mégabassines, parfois avec l'aide de millions d'euros d'argent public. (*Mêmes mouvements.*) Il profite à l'agro-industrie, lorsque vous introduisez dans le texte la possibilité de payer en échange de l'abandon des poursuites judiciaires en cas de dégâts portés à l'environnement, qui est pourtant le socle du travail des agriculteurs.

M. Gabriel Amard. Elle a raison !

Mme Manon Meunier. Il profite aux braconniers, aux promoteurs éoliens, aux industriels, lorsque vous effectuez un recul historique en introduisant la présomption de non-intentionnalité en matière d'atteinte aux espèces, rendant presque obsolète la protection de celles-ci et accélérant l'effondrement du vivant, sur lequel nous reposons pourtant tous. (*Mêmes mouvements.*)

Monsieur le ministre, l'histoire a longtemps été rude avec les paysans. Même la Révolution les a oubliés, les faisant passer du statut de serfs de l'aristocratie à opprimés de la

bourgeoisie. Les quelques avancées du milieu du XX^e siècle leur avaient permis de s’émanciper, de devenir propriétaires de leurs terres et d’être peu à peu reconnus financièrement pour le service qu’ils rendaient : nourrir le peuple.

Aujourd’hui, alors que les agriculteurs subissent, comme le reste de la planète, le changement climatique et la chute de la biodiversité, ce projet de loi aurait dû être le texte fondateur d’une nouvelle révolution agroécologique, qui assurerait un accompagnement historique des agriculteurs et marquerait la reconnaissance par l’État de leur rôle face à ces défis immenses – mais tel n’est pas votre choix.

Vous actez par ce texte la mort du modèle agricole familial, la mort de l’agriculture paysanne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Benjamin Lucas-Lundy applaudit également.*) Vous actez un retour en arrière historique, par lequel les paysans redeviennent exploités, les exploités de l’agro-industrie.

Monsieur le ministre, par respect pour les agriculteurs, vous devriez retirer ce texte. Quant à nous, par respect pour Thierry, Héloïse, Nicolas, Christelle, Laurent, Marianna, Benjamin, Amandine et tous les autres, nous voterons résolument contre. (*Les députés du groupe LFI-NUPES se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur les bancs du groupe Écolo-NUPES et sur plusieurs bancs du groupe SOC.*)

M. Philippe Vigier. C’est votre discours qui ne sert à rien !

Mme la présidente. Sur l’ensemble du projet de loi, le scrutin est annoncé dans l’enceinte de l’Assemblée nationale.

La parole est à M. Julien Dive.

M. Julien Dive (LR). Cinq semaines nous étaient données pour centrer la discussion sur l’installation et le renouvellement des générations, et pour améliorer un texte très incomplet pour tout ce qui concerne la souveraineté, l’autonomie et la pérennité de notre agriculture. Pourtant, j’ai constaté avec amertume que certains, ici, semblaient plus enclins à s’opposer aux agriculteurs qu’à les soutenir.

M. Patrick Hetzel. Eh oui !

M. Julien Dive. Il faut choisir : défendre le monde agricole ou se perdre dans des querelles dogmatiques.

Les discussions se sont éternisées, nous faisant perdre un temps précieux. La nature même des débats soulève des interrogations. Voulons-nous réellement nourrir nos populations nationales ou préférons-nous continuer à importer massivement ? Souhaitons-nous vraiment nous confronter aux enjeux alimentaires mondiaux ?

Les débats que nous avons eus ont révélé au grand jour les positions des uns et des autres. Certains font le choix de défendre la souveraineté alimentaire, d’autres celui de diviser le monde agricole. Il en est même qui se sont fait les porte-parole de l’agri-bashing, utilisant les agriculteurs comme boucs émissaires pour assouvir leurs ambitions personnelles. Ils ont préféré exploiter la détresse des paysans plutôt que de proposer des solutions concrètes. Cette union des extrêmes, alliant les dogmes écologistes radicaux et les idéologies superficielles, est une menace directe pour notre agriculture.

Allez dans les exploitations ! Parlez aux agriculteurs ! Comprenez combien il est difficile de nourrir le pays chaque jour, combien il est difficile d’être aujourd’hui chef d’entreprise ! On leur dit de continuer à travailler ; alors, ils le font, souvent la peur au ventre – de la ruine d’un semis, des contrôles permanents, de ne pas pouvoir boucler les fins de

mois. Ce qu’ils nous disent, c’est qu’ils ne comprennent plus ce que la France veut : nourrir sans produire, cultiver sans cultures, élever sans élevage ? Ils n’acceptent plus les condamnations de la part de ces pseudo-experts verts qui leur donnent des leçons dans les médias et dans l’hémicycle. Ils n’acceptent plus le poids de la folie administrative et de cette technocratie abrutissante qui empêche tout, qui interdit tout, qui les tue petit à petit. Ils n’acceptent plus les contrôles acharnés lorsqu’ils traitent leurs vergers ou leurs cultures pour les protéger, alors que sont signés dans leur dos des accords de libre-échange sans cesse plus nombreux. Ils vous demandent non pas de travailler moins, mais, au contraire, de pouvoir, sans entraves, continuer à travailler plus.

Non aux choix claniques ! Soyons fiers de nos agriculteurs, fiers des outils dont nous disposons. Accompagnons les agriculteurs dans toutes les transitions, quelle que soit la génération à laquelle ils appartiennent, leur expérience ou la nature de leur exploitation. Il n’y a aucune raison de les opposer, car la souveraineté alimentaire de notre pays est un enjeu vital. Aujourd’hui, pour être agriculteur, il faut être valeureux. Rendons-leur justice et soyons équitables !

Monsieur le ministre, nous espérons une loi de programmation qui tracerait une voie claire, qui aurait une direction définie. Ce que j’ai martelé durant les débats en commission et en séance a toujours autant de sens. Vous aviez retiré le texte pour le retravailler, mais le résultat demeure décevant. L’exécutif a fait volte-face sur son propre projet de loi. Quel aveu de faiblesse !

Il a donc fallu se contenter d’un projet de loi mineur et l’améliorer sous contrainte. Chez Les Républicains, nous faisons le choix du pragmatisme et du bon sens. Notre vision dépasse les querelles politico-politiciennes pour se concentrer sur l’amélioration concrète de la vie des agriculteurs. Notre engagement est clair : soutenir activement ceux qui nous nourrissent.

Voici les avancées significatives que notre groupe a obtenues.

À l’article 1^{er}, nous avons intégré des objectifs clairs concernant les leviers fiscaux, l’élevage et les zones de montagne. Nous avons rééquilibré la formation agricole en incluant l’enseignement privé, malgré les objections absurdes des bancs de la gauche, qui s’est trompé de débat.

M. Patrick Hetzel. Très bien !

M. Julien Dive. C’est grâce à nous que le diagnostic des sols, qui aurait ouvert la voie à des contentieux incessants à l’initiative d’ONG militantes, a été supprimé. À l’article 12, nous avons mis fin aux GFAL, empêchant ainsi la financiarisation des terres agricoles. Nous avons créé les bases du droit à l’erreur, dépenalisant les erreurs non intentionnelles dans les travaux agricoles, pour les protéger des sanctions disproportionnées. Nous sommes fiers d’avoir fait adopter un amendement visant à valoriser les agricultrices, afin de leur faciliter l’accès au statut de cheffe d’exploitation, à la formation continue et à une rémunération équitable.

Mme Isabelle Périgault. Enfin !

M. Julien Dive. Nous avons adapté l’entretien des haies aux réalités départementales, rendant les régulations plus flexibles et les adaptant aux conditions locales. Enfin, nous avons réduit les délais de contentieux pour les bâtiments agricoles et d’élevage, accélérant ainsi les procédures et réduisant les incertitudes pour les agriculteurs.

Ces mesures sont le reflet de notre engagement à rendre l'activité des agriculteurs plus viable et, dans le prolongement de notre travail, nous comptons sur les sénateurs du groupe LR, en particulier Laurent Duplomb, pour faire adopter en seconde lecture un texte efficace.

M. Nicolas Sansu. C'est mal barré !

M. Julien Dive. Cette fois-ci, nous ne nous opposerons pas à ce texte, en raison du travail qu'il reste à faire dessus, mais puisque le Gouvernement a choisi de saucissonner les enjeux plutôt que de concevoir une grande loi de programmation, nous le mettons en demeure d'inscrire dans l'agenda politique de l'été et de la rentrée de véritables lois agricoles sur la fiscalité, sur la simplification, sur le foncier, sur le partage de la valeur et sur les phytosanitaires, de manière à donner à nos paysans les moyens de produire. (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Anne-Laure Babault.

Mme Anne-Laure Babault (Dem). Trois semaines, 5 600 amendements, une centaine d'heures de discussion : nous avons longuement débattu des questions de souveraineté alimentaire et de renouvellement des générations dans le cadre de l'examen de ce projet de loi, qui avait été prévu bien avant la crise agricole et qui ne pouvait, à lui seul, apporter toutes les réponses.

Je voudrais saluer le travail des rapporteurs et l'écoute du ministre, qui a pris le temps de répondre à toutes les questions, y compris les plus difficiles et les plus clivantes.

Durant ces débats, nous aurons tout entendu ! L'extrême droite a émis des doutes sur la pertinence du rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (Giec), alimentant un discours dépassé en faveur d'une agriculture ultraproductiviste et oubliant que les agriculteurs constatent chaque jour les effets du dérèglement climatique.

De l'autre côté de l'hémicycle aussi, on a adopté des postures. Chers collègues de la gauche, vous voulez nourrir 68 millions de Français en vous opposant à l'élevage de masse, au stockage de l'eau et à l'industrie – mais l'industrie agroalimentaire n'est pas un gros mot ! Elle peut être vertueuse. Et il n'y aura pas de souveraineté alimentaire sans souveraineté industrielle.

Au groupe Démocrate, nous soutenons la transition agroécologique tout en gardant les pieds sur terre. La France ne vit pas en autarcie mais dans une économie de marché, qui répond aux besoins et aux envies de la majeure partie des Français. Malgré cela, la transition agroécologique est en marche. Vous ne pouvez nier que nos agriculteurs avancent. Par ailleurs, cette transition doit se faire en Européens. Chers collègues de la gauche, en nous attaquant, vous vous trompez d'adversaire. Cessez de nous opposer les uns aux autres et d'opposer les modèles !

En résumé, les débats de ces dernières semaines se sont parfois perdus dans des excès, mais nous ont permis d'aboutir à un texte équilibré, qui répond aux enjeux qui l'ont suscité. Ce texte pose un cadre et des objectifs clairs pour préserver notre capacité à produire et à nous nourrir. Il définit les objectifs de politiques publiques nécessaires à la préservation de notre souveraineté agricole et alimentaire, entendue comme notre capacité à subvenir à nos besoins essentiels, tout en choisissant nos interdépendances. Nous avons confirmé, par ce texte, l'objectif de maintenir 400 000 exploitations et 500 000 exploitants.

Le projet de loi introduit, en outre, de nouvelles dispositions en matière de formation, dont l'examen a été plutôt consensuel. Il prévoit notamment un programme national de découverte et de sensibilisation dès le premier âge, et des moyens pour former les enseignants à la transition agroécologique. Le groupe Démocrate se réjouit d'avoir enrichi le texte en faisant adopter des amendements qui créent des passerelles entre l'éducation nationale et l'enseignement agricole, afin de démocratiser les métiers de l'agriculture.

De plus, ce texte introduit deux dispositifs majeurs, qui accompagnent les nouveaux agriculteurs dans leur installation : France Services agriculture, d'une part, pour permettre la rencontre entre le cédant et le repreneur tout en offrant au second des solutions de portage ; et le diagnostic modulaire climatique, économique et social, d'autre part, afin de donner au repreneur une vision juste des défis qui l'attendent.

Le texte consacre également le droit à l'essai. S'il reste encore à travailler, ce régime doit permettre aux nouveaux agriculteurs, notamment à ceux qui ne sont pas issus du monde agricole, de se tester avant d'investir.

Enfin, le projet de loi prévoit plusieurs mesures de simplification, demandées par les agriculteurs au début de l'année. Je pense notamment à l'harmonisation des réglementations relatives aux haies, qui deviennent moins complexes tout en garantissant le respect de la biodiversité.

Notre société doit répondre à l'enjeu majeur qu'est le renouvellement des générations d'agriculteurs, dans un contexte de dérèglement climatique. Ce texte constitue une partie de la réponse, mais nous admettons, au sein du groupe Démocrate, qu'il reste des sujets à aborder. Ainsi, sur la question du foncier, nous pourrions, ensemble, être force de proposition dans le cadre des travaux de la commission des affaires économiques, annoncés par le président Travert au cours des débats. Sur la question du revenu agricole et de la compétitivité, nous aurons également à nous prononcer rapidement. Nous vous donnons deux rendez-vous, avec mon collègue Alexis Izard : en juin, dans le cadre de la consultation des groupes parlementaires ; et en septembre, pour examiner les fruits du travail collectif.

En attendant, ce projet de loi se présente comme une première réponse utile, qui fixe les objectifs pour garantir l'avenir de notre agriculture. Nous avons constamment travaillé avec les syndicats agricoles, les chambres d'agriculture et les agriculteurs de chacune de nos circonscriptions. Je tiens à remercier tous les groupes ayant enrichi le texte en commission ou en séance.

Vous l'aurez compris, le groupe Démocrate votera pour ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Dem et sur plusieurs bancs des groupes RE et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Luc Lamirault. Je vous demande de garder le silence pour cette dernière intervention.

M. Luc Lamirault (HOR). Merci, madame la présidente. Je ne suis pas sûr de préférer cette place, mais puisqu'elle m'a été attribuée... (*Sourires.*)

M. Stéphane Travert, président de la commission des affaires économiques. C'est celui qui parle en dernier qui a raison !

M. Luc Lamirault. Le 15 mai, en m'exprimant à cette tribune, je prononçais cette phrase : « Orientation, simplification et confiance : voilà notre triptyque pour les agriculteurs. »

En matière d'orientation, nous avons effectué un long travail de réécriture de l'article 1^{er}, avec plus de 600 sous-amendements étudiés. Le résultat est satisfaisant : nous avons désormais un projet prenant en compte toutes les formes d'agriculture. De plus, cet article prévoit désormais de reconnaître le caractère d'intérêt général majeur de l'agriculture et de la pêche, une grande avancée pour nos agriculteurs et nos pêcheurs. Nous avons ainsi défini et renforcé les grandes orientations stratégiques de la nation en matière de souveraineté alimentaire, laquelle est nécessairement attachée à la production agricole. À titre personnel, je regrette de ne pas avoir pu discuter davantage de la surtransposition, mais je ne doute pas que nous aurons l'occasion d'en débattre lors de l'examen de prochains textes portant sur ce sujet.

Quant à la simplification, des pas ont été faits, par exemple en matière de régime applicable aux haies ou d'accélération des recours contre les projets d'ouvrages hydrauliques agricoles et d'installations d'élevage. Je souhaite maintenant que notre administration mette nos avancées législatives en pratique sans y ajouter des complexités bureaucratiques.

Mme Anne-Laure Blin. C'est un vœu pieux !

M. Luc Lamirault. À l'article 13, je me réjouis de l'inscription dans la loi d'un allègement des peines et de la transformation de certaines sanctions pénales en sanctions administratives. C'était, en effet, une demande forte de ne pas faire passer ces modifications par ordonnance. Je remercie M. le ministre de cette évolution significative. Par ailleurs, un nouvel article permet maintenant, lors des contrôles, de privilégier la bonne foi et l'accompagnement avant d'engager le volet répressif.

Ces avancées me permettent de faire le lien avec le troisième pilier de mon triptyque : la confiance, une confiance réaffirmée en nos agriculteurs, nos éleveurs, nos pêcheurs et notre modèle agricole.

Ce texte consacre l'élevage comme élément vital de l'agriculture. En effet, l'élevage permet de maintenir l'équilibre agronomique et environnemental par les apports de fumure organique et par la captation de carbone des pâtures.

Le projet de loi reconnaît aussi l'importance de l'enseignement privé, principalement celui des maisons familiales rurales (MFR), au plus près de nos territoires.

À l'article 9, j'ai déjà fait part de mes inquiétudes quant à l'obligation de réaliser un diagnostic au moment de l'installation. Ma préférence va à un accompagnement des agriculteurs volontaires, pour favoriser l'adoption de pratiques culturelles innovantes et résilientes. J'ai confiance en la navette parlementaire pour y arriver.

Je regrette également de ne pas avoir pu trouver de solution au sujet du foncier agricole afin d'aider les installations grâce à un outil qui financerait ce dernier. Certaines régions, comme la Champagne, utilisent déjà le groupement foncier agricole (GFA) mutuel dans ce but ; pour rendre ce dispositif encore plus efficace, peut-être suffira-t-il de l'ajuster à la marge quand nous examinerons le prochain projet de loi de finances.

Le groupe Horizons et apparentés s'est mobilisé et a été force de proposition pour introduire toutes les améliorations possibles dans le projet de loi. Compte tenu des nombreuses améliorations obtenues au cours de son examen – la présente version traite mieux les enjeux de production, assure un meilleur soutien à l'élevage, fixe des objectifs chiffrés de renouvellement des générations et contribue à simplifier le

droit et les procédures administratives –, le groupe Horizons et apparentés votera majoritairement en faveur de ce texte. (*Applaudissements sur les bancs des groupes HOR, RE et Dem.*)

VOTE SUR L'ENSEMBLE

Mme la présidente. Je mets aux voix l'ensemble du projet de loi.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	569
Nombre de suffrages exprimés	504
Majorité absolue	253
Pour l'adoption	272
contre	232

(*Le projet de loi est adopté.*)(*Applaudissements sur les bancs des groupes RE, Dem et HOR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

M. Marc Fesneau, ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Mesdames et messieurs les députés, merci de ce vote. Je voudrais d'abord me féliciter de la tenue des débats que nous avons eus, sous la houlette des différents présidents de séance, avec l'ensemble des groupes ; ils ont permis d'opposer les visions et de poser la question de l'avenir de l'agriculture. Il est heureux pour le monde agricole que nous ayons pu les mener.

Ce texte constitue une brique importante, notamment en matière d'orientation, de formation et d'installation. Il comporte des mesures de simplification et de souveraineté qui répondent à la crise agricole. D'autres briques compléteront ce que nous avons fait depuis des mois et des années : je pense à la rémunération, à la planification écologique, ou encore à la gestion de crise.

Je conclurai en remerciant les rapporteurs et le président de la commission des affaires économiques pour leur travail, ainsi que tous les parlementaires : quelquefois vifs, nos échanges ont cependant été constructifs. Merci à ceux qui ont coopéré comme à ceux qui se sont opposés. D'un bon niveau, notre débat aura permis de conforter la situation des agriculteurs, de contribuer au renouvellement des générations en agriculture et de promouvoir la souveraineté alimentaire – la seule cause qui vaille. Nous avons œuvré utilement en ce sens.

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures quarante, est reprise à dix-huit heures cinquante-cinq.*)

Mme la présidente. La séance est reprise.

5

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET DE LA FIN DE VIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie (n^{os} 2462, 2634).

DISCUSSION DES ARTICLES

(suite)

Mme la présidente. Hier soir, l'Assemblée a poursuivi la discussion des articles du projet de loi, s'arrêtant à l'amendement n^o 912 à l'article 1^{er}.

Article 1^{er} (suite)

Mme la présidente. La parole est à Mme Frédérique Meunier, pour soutenir l'amendement n^o 912.

Mme Frédérique Meunier. Il s'intègre à la discussion que nous avons eue hier soir jusqu'à vingt-trois heures cinquante-huit. J'espérais pouvoir le présenter en profitant de l'élan du moment, mais il était l'heure de lever la séance.

Le texte, tel qu'il est rédigé, évoque l'ambition de « préserver [la] dignité » de la personne malade ; j'ai donc essayé de comprendre de quoi il s'agissait. Peut-on perdre sa dignité ? Non, bien sûr que non ! La dignité ne peut jamais se perdre, puisque c'est un droit ancré dans l'humanité de chacun d'entre nous. On ne peut perdre sa dignité ni son humanité. Je trouve donc qu'utiliser ce mot, dans le présent article, n'est pas adapté. Même quelqu'un qui souffre d'une situation extrême, maladie grave ou condition servile, conserve toujours sa dignité. Celle-ci ne peut pas être perdue, mais peut-elle être endommagée ? C'est là que la discussion devient intéressante. En effet, la dignité d'un homme peut être endommagée quand il perd l'image décente de lui-même, c'est-à-dire quand il ne supporte plus une dégradation progressive et douloureuse de son corps – et, éventuellement, de sa pensée. Ce que l'on peut perdre, c'est cette image.

Il me paraît beaucoup plus approprié de vouloir « préserver [l']image » de la personne malade, qui peut être perdue, alors que la dignité ne peut l'être. Mon amendement vise donc à substituer au mot « dignité » le mot « image ».

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Martin, rapporteur de la commission spéciale pour les articles 1^{er} à 4^{ter}, pour donner l'avis de la commission.

M. Didier Martin, rapporteur de la commission spéciale. Avis défavorable. Le terme « image » prête à discussion : on distingue l'image extérieure que les autres perçoivent, et l'image intérieure que l'on se fait de soi-même. Les situations de maltraitance et le sentiment d'humiliation peuvent certes altérer cette perception, mais la commission préfère conserver le terme « dignité », qui a un sens juridique.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités, pour donner l'avis du Gouvernement.

Mme Catherine Vautrin, ministre du travail, de la santé et des solidarités. J'ai écouté avec intérêt votre réflexion, mais la notion de respect de la dignité a une valeur constitutionnelle, qui est inscrite dans le code civil – depuis 2002 – et dans le code de la santé publique, à l'article L. 1110-2, comme un droit fondamental de la personne malade. Elle a le mérite d'être reconnue précisément ; je suis donc défavorable à votre amendement.

(L'amendement n^o 912 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Panifous, pour soutenir l'amendement n^o 876.

M. Laurent Panifous. Nous l'avons confirmé hier : les soins palliatifs et d'accompagnement permettent « d'offrir une prise en charge globale de la personne malade, accessible sur l'ensemble du territoire national, afin de préserver sa dignité, sa qualité de vie et son bien-être ». Ce sont des notions essentielles, auxquelles il me semblerait utile d'ajouter celle d'autonomie, pour insister sur l'importance de la liberté de choix du patient tout au long de son parcours de soins.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Avis défavorable. L'alinéa 6 de l'article 1^{er} précise que la personne malade bénéficie d'une « prise en charge globale [...] sur l'ensemble du territoire national, afin de préserver sa dignité, sa qualité de vie et son bien-être ». La préservation de l'autonomie étant ici induite, il ne paraît pas souhaitable de la mentionner.

(L'amendement n^o 876, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n^o 1303.

Mme Delphine Lingemann. Dans le membre de phrase « afin de préserver sa dignité, sa qualité de vie et son bien-être », l'amendement vise à préciser qu'il s'agit du bien-être « physique et psychologique ». Cette modification de bon sens indiquerait que le bien-être physique et psychologique est un prérequis pour la qualité de vie et la dignité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Cette précision ne semble pas nécessaire à la commission, d'où un avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis que M. le rapporteur, d'autant que l'on retrouve cette notion à l'alinéa 8, qui évoque les besoins physiques et psychologiques.

(L'amendement n^o 1303 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet, pour soutenir l'amendement n^o 1799.

M. Hadrien Clouet. Il est satisfait par un amendement adopté hier soir. Dès lors, nous n'allons pas le brandir en étendard. Je le retire.

(L'amendement n^o 1799 est retiré.)

Mme la présidente. La parole est à M. Alexis Jolly, pour soutenir l'amendement n° 1026.

M. Alexis Jolly. Un projet de loi sur la fin de vie ne peut pas prévoir cyniquement le droit à mourir pour les Français s'il ne leur donne pas les moyens de vivre leur infirmité ou leur maladie dans la dignité et dans l'apaisement. Nous ne pouvons pas partager l'esprit qui consiste à vouloir accélérer la fin de vie si l'on n'a pas tout fait au préalable pour permettre au malade de vivre sa vie jusqu'à son terme et sans souffrance. Qu'une personne malade en état de grande souffrance souhaite mettre un terme au mal qui la tourmente, c'est humain et légitime. Toutefois, quand ce désir est le fruit d'une insuffisance de la société dans la prise en charge de la douleur, c'est un véritable crime collectif par négligence qui est commis contre le malade.

Les personnes en proie à la souffrance veulent non pas mourir, mais ne plus souffrir. Les professionnels que j'ai rencontrés sont unanimes : lorsque l'on propose un traitement adapté et un soulagement des souffrances au malade, son désir de mourir disparaît. La fin de vie n'est désirée que lorsque le soulagement de la souffrance n'est plus possible et que plus aucun médicament n'agit sur les causes de la douleur. Dès lors que la douleur éprouvée par la personne en fin de vie est prise en charge de manière efficace, la question de l'euthanasie ne relève plus véritablement d'un désir de libération causé par la maladie, mais d'un choix individuel et éclairé de l'individu d'en finir avec la vie.

Ces considérations d'ordre philosophique méritent toute notre attention, mais elles ne sont pas l'objet du texte. On comprend bien qu'à partir du moment où la douleur est prise en charge efficacement et que le désir... Je m'en tiens là, car mes papiers sont dans le désordre et j'ai dépassé mon temps de parole, excusez-moi ! (*Murmures.*)

M. Hadrien Clouet. Défendu !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Vous proposez d'ajouter que l'accès des personnes malades aux soins palliatifs et d'accompagnement doit être « suffisant ». Ce terme ne me paraît ni utile ni approprié, car il est dépourvu de portée normative. Avis défavorable.

(*L'amendement n° 1026, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Fabrice Brun, pour soutenir l'amendement n° 933, qui fait l'objet d'un sous-amendement, n° 3429.

M. Fabrice Brun. Dans ce débat complexe, s'il est un point sur lequel tout le monde est d'accord, c'est que personne ne veut mourir dans d'atroces souffrances. Le premier de nos objectifs doit être de développer les soins palliatifs pour les patients, tout en améliorant les conditions de travail des soignants. Or vingt départements ne disposent d'aucun service de soins palliatifs, et une personne concernée sur deux n'a accès à aucun service de cette nature, qu'il soit fixe ou mobile.

M. Jean-Pierre Taite. Il a raison !

M. Fabrice Brun. Le développement des soins palliatifs est un préalable indispensable à l'ouverture par la loi, dans des conditions très strictes, d'une aide à mourir. Je rappelle quelles sont ces conditions : le prérequis médical ; le fait

que la personne soit atteinte d'une maladie incurable et que son pronostic vital soit engagé. Telle est notre ligne rouge – vous le savez, madame la ministre.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Bonnet, pour soutenir le sous-amendement n° 3429.

Mme Sylvie Bonnet. La loi créant de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie, dite loi Claeys-Leonetti, a renforcé le droit à l'accès aux soins palliatifs institué par la loi du 9 juin 1999. Pourtant, vingt et un départements sont toujours dépourvus d'unité de soins palliatifs (USP). À cause du manque de moyens accordés par les gouvernements successifs, 70 % des patients qui en auraient besoin n'ont pas accès à de tels soins. Avant de modifier l'équilibre de la loi Claeys-Leonetti, il est indispensable de doter d'USP tous les départements.

M. Fabrice Brun. C'est effectivement indispensable !

Mme Sylvie Bonnet. Par ce sous-amendement, je propose que la priorité soit accordée aux territoires actuellement dépourvus d'USP. (*M. Philippe Juvin applaudit.*)

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement et sur le sous-amendement ?

M. Didier Martin, rapporteur. Ces précisions ne semblent pas utiles. Le Gouvernement a présenté une stratégie décennale des soins d'accompagnement, qui concerne tous les territoires. Le renforcement des soins palliatifs et d'accompagnement figure dans l'intitulé même du titre I^{er}. Je demande le retrait de l'amendement et du sous-amendement, sans quoi mon avis sera défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage l'avis de M. le rapporteur. J'ai indiqué hier après-midi à quel moment les départements qui en sont actuellement dépourvus seraient dotés d'un service de soins palliatifs. À l'attention de celles et ceux qui n'ont pas pu être présents hier, je donne à nouveau la liste des onze départements qui bénéficieront de la création d'un tel service en 2024 : le Cher, la Mayenne, les Vosges, le Lot, la Lozère, les Pyrénées-Orientales, la Gironde, la Corrèze – dans ce département, le service est déjà créé –, l'Orne, la Manche et la Guyane. Mon avis est donc défavorable.

M. Jean-Pierre Taite. Il manque des professionnels dans tous les services !

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnavard.

Mme Émilie Bonnavard. Madame la ministre, j'appelle votre attention sur les besoins, non seulement dans les départements dépourvus d'USP, mais aussi dans les départements qui en sont déjà dotés. Par exemple, à l'hôpital de Saint-Jean-de-Maurienne, qui dispose d'une petite USP, on a adressé une lettre aux médecins concernés pour leur demander de revoir à la baisse la couverture en soins palliatifs, en réduisant le nombre d'équivalents temps plein (ETP) dédiés. Cette instruction quelque peu incongrue est liée à la situation financière de l'hôpital.

M. Fabrice Brun. Voilà la réalité du terrain !

Mme Émilie Bonnavard. On supprime en outre la supervision psychologique, pourtant obligatoire, des médecins du service. J'ai reçu hier ces médecins, qui sont des femmes, à ma permanence. Elles m'ont dit avoir du mal à comprendre

qu'un projet de loi prévoit le développement des soins palliatifs mais que l'on diminue les moyens dans les unités existantes telles que la leur.

M. Fabrice Brun. C'est le « en même temps » !

Mme Émilie Bonnard. Je tenais à vous alerter sur ces problèmes très concrets.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Pourrez-vous me transmettre cette lettre, madame la députée ?

(Le sous-amendement n° 3429 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 933 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau, pour soutenir l'amendement n° 2113.

Mme Sandrine Rousseau. Il vise à préciser que les personnes malades ont un accès équitable aux soins palliatifs et d'accompagnement « quels que soient l'âge, la pathologie ou la condition sociale ». Il s'agit de garantir cet accès aux plus précaires. On le sait, les 10 % les plus pauvres renoncent trois fois plus aux soins que le reste de la population ; rapportées à leur revenu, les dépenses de santé sont pour eux bien plus importantes que pour les autres ; les frais de complémentaire santé ou de mutuelle, notamment, peuvent être insoutenables.

Cela peut paraître un détail, mais il est indispensable d'inscrire dans la loi que l'accès aux soins palliatifs est garanti sans aucune distinction, notamment de condition sociale. Il faut indiquer à nos concitoyens que ce droit leur sera reconnu quelle que soit leur situation.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Cette garantie est déjà inscrite dans la première phrase de l'alinéa 6. L'ajout que vous proposez alourdirait la rédaction. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Je soutiens évidemment l'amendement, qui tend à compléter la phrase suivante : « [La] répartition [des soins palliatifs et d'accompagnement] sur le territoire national garantit un accès équitable aux personnes malades. » Cette disposition, issue d'un amendement que nous avons adopté tous ensemble en commission spéciale, pose le principe d'un accès géographique équitable. Je trouve utile de préciser que cet accès doit être garanti quelle que soit la situation des personnes – leur condition sociale, la nature de leur pathologie, leur âge.

C'est d'autant plus utile que nous débattons, dans la suite de la discussion, des moyens qu'il convient de consacrer aux soins palliatifs, pour garantir l'accès à ces soins. Nous défendrons, vous le savez, le principe d'une loi de programmation en la matière, dans laquelle nous devrions fixer deux critères : non seulement la couverture du territoire en USP, mais aussi l'accès des différents publics, en tenant compte de l'âge, du revenu et des éventuelles situations de précarité – Sandrine Rousseau a raison d'insister sur ces points.

Mme la présidente. La parole est à Mme Julie Laernoës.

Mme Julie Laernoës. Je ne partage pas le point de vue du rapporteur et de la ministre : l'amendement n'est pas satisfait par la rédaction actuelle de l'alinéa 6 et il est particulièrement important d'ajouter la précision que nous proposons. De nombreuses personnes en situation de précarité renoncent aux soins. Elles risquent de considérer les soins palliatifs – non curatifs mais destinés à alléger la souffrance – comme des soins auxquels elles ne peuvent pas avoir recours, en raison de moyens insuffisants ou de la nécessité de payer une complémentaire santé. Il est donc fondamental d'écrire qu'elles ont droit, elles aussi, aux soins palliatifs.

Je précise que l'adoption de cet amendement ne ferait pas tomber ceux qui visent à apporter des précisions à propos des personnes en situation de handicap.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Je souhaite vous faire part des témoignages convergents de deux responsables d'Ehpad de ma circonscription. Dans leur établissement, en pleine nuit, une personne très âgée a été confrontée à des difficultés qui exigeaient des soins d'urgence, que le personnel – une infirmière de permanence assistée d'une ou deux aides-soignantes – n'était pas en mesure d'apporter. Ils ont donc appelé les services d'urgence, et la première question qu'on leur a posée portait sur l'âge de la personne.

Je trouve que cette question est, dans son sous-entendu, tout à fait redoutable. Sachant que les services d'urgence sont parfois amenés, dans une logique de guerre, à choisir celles et ceux qui seront soignés, elle donne le sentiment que l'intervention du service d'urgence est liée à l'âge de la personne, le grand âge relativisant la nécessité d'un déplacement – j'espère évidemment que tel n'est pas cas. Nous devons écrire très explicitement, à cet endroit du texte ou à un autre, que l'accès aux soins palliatifs est garanti quel que soit l'âge. Celui-ci ne doit jamais conditionner l'accès à tel ou tel dispositif médical.

Mme Anne-Laure Blin. Il a raison !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Michel Jacques.

M. Jean-Michel Jacques. Monsieur Le Fur, si les services d'urgence posent cette question, c'est parce que la gravité de l'événement médical survenu dépend de l'âge de la personne.

M. Marc Le Fur. Ce sont des Ehpad qui ont passé l'appel !

M. Jean-Michel Jacques. Vos propos jettent un doute sur la bonne volonté des services d'urgence,...

M. Thibault Bazin. Mais non !

M. Jean-Michel Jacques. ...ce que je trouve regrettable.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Il convient de préciser que la solidarité joue à plein en matière de soins palliatifs : il n'y a pas de secteur 2, donc la prise en charge financière est totale. Tout le monde est susceptible d'accéder à ces soins sans aucun coût. L'amendement est donc satisfait.

Quant à l'âge, monsieur Le Fur, j'entends votre témoignage, mais dans notre pays, personne n'est écarté du bénéfice de soins en raison de ce critère. Je ne peux que reprendre à mon compte ce qui vient de vous être dit.

Mme la présidente. La parole est à Mme Geneviève Darrieussecq.

Mme Geneviève Darrieussecq. Mme la ministre a bien répondu : nous avons la chance de vivre dans un pays où l'on peut être soigné quels que soient son âge et sa condition. Il faut savoir le reconnaître. Par ailleurs, dans les unités de soins palliatifs, des personnes atteintes de maladies graves sont prises en charge à 100 % par la sécurité sociale, sans ticket modérateur. Je comprends l'intention des auteurs de l'amendement, mais celui-ci me semble redondant.

(L'amendement n° 2113 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de trois amendements, n°s 1167, 1800 et 413, pouvant être soumis à une discussion commune.

La parole est à M. Jean-Louis Bricout, pour soutenir l'amendement n° 1167.

M. Jean-Louis Bricout. Mmes Sandrine Rousseau et Julie Laernoès ainsi que M. Jérôme Guedj ont souligné la nécessité d'indiquer que les soins palliatifs et d'accompagnement devaient être garantis quel que soit l'âge de la personne malade. Par le présent amendement de précision, nous proposons qu'ils soient « adaptés à l'âge des personnes », mais aussi « aux besoins particuliers des personnes en situation de handicap ».

L'amendement complète les propositions formulées dans le rapport du professeur Chauvin visant à lutter contre les inégalités sociales.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Hugues Ratenon, pour soutenir l'amendement n° 1800.

M. Jean-Hugues Ratenon. Dans la même logique, l'amendement signé par plusieurs députés du groupe La France insoumise a pour objectif de préciser la nécessité de soins d'accompagnement adaptés aux populations manifestant des besoins spécifiques liés à leur âge ou aux situations de handicap.

Le rapport Chauvin souligne en effet la spécificité de la prise en charge des enfants ayant besoin de soins d'accompagnement au cours de leur parcours médical, à la fois du fait des techniques à mettre en œuvre et en raison de l'aide à apporter aux familles, très mobilisées. On n'a pas non plus anticipé – notamment par manque de moyens – le vieillissement des publics en situation de handicap ou de polyhandicap accueillis dans les établissements sociaux et médico-sociaux, et l'accompagnement de leur fin de vie.

La définition d'une offre de soins d'accompagnement ayant l'ambition de garantir une prise en charge globale doit nécessairement prendre en considération ces besoins spécifiques. *(M. Hadrien Clouet et Mme Élise Leboucher applaudissent.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Cécile Rilhac, pour soutenir l'amendement n° 413.

Mme Cécile Rilhac. Il porte sur le sujet que mon collègue Ratenon vient d'exposer brillamment en évoquant le rapport Chauvin.

Lors des auditions, j'ai posé des questions sur les conditions de prise en charge, par les services de soins palliatifs, de deux publics vulnérables : les mineurs et les personnes en situation de handicap. Le professeur Chauvin a répondu que la prise en charge des mineurs requerrait une adaptation des soins mais aussi un accompagnement psychologique particulier du fait de leur vulnérabilité.

L'amendement propose que les soins d'accompagnement et les soins palliatifs mis en œuvre pour des personnes mineures ou en situation de handicap soient adaptés aux besoins particuliers, voire spécifiques, de ces personnes, en lien avec leur jeune âge ou avec leur handicap.

Mon amendement est légèrement plus complet, chers collègues, que les vôtres.

M. Fabien Di Filippo. En toute objectivité, bien sûr !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. La rédaction actuelle envisage que les soins d'accompagnement et les soins palliatifs soient une réponse aux « besoins physiques, dont le traitement de la douleur », ainsi qu'aux « besoins psychologiques et sociaux » des malades. L'objectif des soins d'accompagnement est ainsi entendu très largement.

Le rapport Chauvin préconise de définir des objectifs spécifiques pour les personnes en situation de vulnérabilité, à savoir les mineurs, les personnes en situation de handicap, les migrants, les sans-abri et les détenus.

Avis défavorable à tous les amendements.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Vous demandez que les personnes mineures et les personnes en situation de handicap fassent l'objet d'une attention particulière et que les soins qui leur sont prodigués soient adaptés à leur situation. Personne ne peut contester cette demande en son principe. D'ailleurs, dans le cadre de la stratégie de soins palliatifs que nous avons présentée, la prise en charge des mineurs fait l'objet de mesures : renforcement des équipes ressources régionales en soins palliatifs pédiatriques (ERRSPP), création d'une unité de soins pédiatriques dans chaque région, et de nouvelles structures de prise en charge de la douleur chronique destinées aux mineurs.

L'accès des personnes en situation de handicap aux soins, notamment aux soins d'accompagnement, est une préoccupation des équipes soignantes. Cette ambition a d'ailleurs été rappelée la semaine dernière lors du comité interministériel du handicap (CIH).

Ainsi, cet amendement est-il satisfait. J'en demande le retrait ; à défaut, avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Gilles Le Gendre.

M. Gilles Le Gendre. J'entends les arguments de M. le rapporteur et de Mme la ministre : nous devons éviter de faire de ce projet de loi un texte fourre-tout. Cependant, il a l'immense vertu de remettre à plat de manière précise, volontariste et ambitieuse, en son titre 1^{er}, notre stratégie en matière de soins d'accompagnement et de soins palliatifs. Il me semble utile, pour que la plus large partie de la population s'approprie la future loi, qu'un certain nombre de préoccupations, de soucis et d'objectifs y figurent dans le détail, même au prix de redondances légistiques éventuelles. C'est la raison pour laquelle j'approuve ces amendements.

J'ai cosigné l'amendement de Mme Rilhac et le soutiens donc en priorité, mais je suis également favorable aux deux autres amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin. Les amendements de M. Colombani et de Mme Rilhac ont le mérite de souligner l'existence d'une fragilité particulière liée à l'âge, au début et à la fin de la vie. Je les soutiens. Je ne peux en revanche approuver l'amendement de Mme Leboucher dans la mesure où il reprend la dénomination de « soins d'accompagnement » dont nous avons débattu hier. Je ne remettra pas une pièce de monnaie dans la machine pour faire rebondir cette discussion...

La réponse ne peut être, madame la ministre, d'annoncer la création d'unités de soins palliatifs. Elles ne sont pas l'alpha et l'oméga de ces soins, qui peuvent également être pratiqués à domicile. De plus, ouvrir une unité de soins palliatifs ne garantit pas la réalité des soins : dans certains endroits, les unités existent administrativement mais ne fonctionnent pas pour des raisons de démographie médicale. En Île-de-France, un tiers des unités de soins palliatifs déclarées sont fermées faute de personnel pour les animer. La décision politique ne suffit pas, il faut veiller au fonctionnement réel des services.

M. Philippe Gosselin. Eh oui ! Ce n'est pas une garantie à 100 % !

Mme la présidente. La parole est à M. Julien Odoul.

M. Julien Odoul. On peut comprendre la volonté des auteurs de ces amendements de préciser les choses afin que nos concitoyens puissent s'approprier, pour reprendre le terme qui a été utilisé, les soins palliatifs et les soins d'accompagnement. On peut aussi regretter que les Français ne se soient pas appropriés les législations antérieures, car tout y est ! Ainsi, ces précisions sont-elles peut-être superflues : les soins palliatifs sont par essence, par définition, par nature, adaptés à tous les profils puisqu'il s'agit d'un accompagnement individualisé qui se conforme au rythme de chaque patient, à sa pathologie, à son profil et à ses envies, très loin de la standardisation que l'on peut connaître dans le monde médical actuel. Ils sont mis en œuvre à un rythme totalement différent des autres soins. Les unités de soins palliatifs constituent ainsi de formidables lieux de vie qui laissent de la place à des notions méconnues par le système de santé en général et par le système hospitalier en particulier : l'imprévu, l'incertitude, la possibilité pour chacun d'évoluer à son rythme.

Tout cela existe déjà. Dès lors, les précisions que les auteurs des amendements souhaitent apporter apparaissent inutiles.

Mme la présidente. La parole est à M. Sébastien Peytavie.

M. Sébastien Peytavie. Lorsque nous avons auditionné la directrice générale de l'Arsla, l'association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique – la maladie de Charcot –, elle nous a indiqué que de nombreux malades ne pouvaient pas entrer en unités de soins palliatifs car les lieux n'étaient pas adaptés et le personnel manquait de formation. Les malades, notamment les patients en trachéostomie, se retrouvent en grande difficulté.

L'amendement de notre collègue peut sembler bavard mais il apporte une précision utile. Eu égard au retard actuel et au nombre de personnes qui n'ont pas accès à ces soins, il me semble très pertinent.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Veuillez excuser l'intervention d'un député qui n'a pas de compétences médicales particulières... Un service de soins palliatifs est un service où l'on connaît ses derniers moments et doit donc être un lieu de vie. À cet

égard, il doit tenir compte des singularités de certains publics, notamment des enfants. J'ai dans ma circonscription des visiteurs de malades spécialisés dans la visite d'enfants en fin de vie, regroupés dans une association dénommée Rêves de clown ; il en existe d'autres. Grâce aux spectacles qu'ils présentent, ces visiteurs permettent à un enfant entré en unité de soins palliatifs de sourire pour la dernière fois et de connaître une ultime expérience nouvelle qui le distraie, ne serait-ce que quelques instants, de sa maladie. Il faut respecter ces singularités. Je suis favorable à l'adoption de l'amendement n° 1167 ou, à la rigueur, du n° 413.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Personne, et surtout pas le Gouvernement, ne veut remettre en cause les soins palliatifs. Vous m'objectez qu'il est inutile d'ouvrir des services en l'absence de personnel. C'est l'œuf et la poule : comme je n'ai pas de personnel, je n'ouvre pas et comme je n'ai pas ouvert, je n'attire pas de personnel. Nous pouvons débattre ainsi des heures...

Notre responsabilité commune consiste à répondre aux besoins. Les soins palliatifs pédiatriques, monsieur Odoul, sont prodigués dans un service de pédiatrie. Nombre d'entre vous se sont rendus dans ces services : comme l'a dit M. Le Fur, il y a des spectacles, des animations, et l'on essaie de faire vivre à ces enfants la vie la moins difficile possible compte tenu de leurs souffrances. Mais seul un tiers des enfants qui en ont besoin en bénéficie en France. Dans le cadre de la stratégie de développement des soins palliatifs, nous proposons un renforcement des ressources humaines pour passer de vingt-trois à vingt-quatre ERRSPP, avec douze médecins et vingt infirmières supplémentaires, puis à vingt-cinq, vingt-six et enfin vingt-sept équipes. En effet, pour le moment, nous n'avons pas la capacité de répondre à tous les besoins en tout point du territoire.

Quant aux amendements, si je m'exprimais de manière triviale, je dirais qu'ils ne mangent pas de pain. « Pour les personnes mineures et les personnes en situation de handicap, une attention particulière doit être portée et une adaptation des soins doit être envisagée. » On peut toujours écrire cela dans la loi, mais ça n'est pas normatif et ça ne produira aucun effet particulier. C'est pourquoi, après avoir insisté sur la nécessité de définir une stratégie de soins palliatifs qui apporte des réponses concrètes, j'ai demandé le retrait de ces amendements.

Nous sommes tous convaincus qu'il est important d'équiper notre pays. Cela fera l'objet de choix renouvelés dans le cadre des projets de loi de financement de la sécurité sociale successifs.

Mme la présidente. La parole est à M. Hadrien Clouet.

M. Hadrien Clouet. Je souhaite revenir sur un point important qui distingue l'amendement n° 1800 de l'amendement n° 413. Les trois amendements en discussion commune visent le même objectif : l'adaptation des soins concernés en fonction des moments de la vie. Cependant ils le formulent de deux manières différentes : l'amendement n° 1800 mentionne « des besoins spécifiques liés à l'âge », sans considérer l'âge comme une catégorie administrative distinguant les majeurs et les mineurs, tandis que l'amendement n° 413 de Mme Rilhac mentionne « les personnes mineures ». La rédaction de l'amendement n° 1800 inclut les mineurs sans se réduire à eux ; elle permet de distinguer des séquences différentes au cours de la vie des mineurs et d'offrir aux jeunes

adultes un accompagnement spécifique ; enfin, elle inclut les âges de la vie avancés. En somme, l'amendement n° 1800 prend pour critère le besoin, tandis que l'amendement n° 413 repose sur un critère juridique. C'est pourquoi je défends l'amendement n° 1800.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur.

M. Didier Martin, rapporteur. Je voudrais éviter les confusions : les soins palliatifs sont ouverts aux personnes en situation de handicap comme aux personnes atteintes de la maladie de Charcot, la sclérose latérale amyotrophique. J'ai entendu Mme la ministre annoncer la réouverture de l'unité de soins palliatifs de Houdan, où a été tourné un film récemment diffusé à l'Assemblée nationale et évoqué dans la presse. Une des personnes qui témoigne dans ce documentaire est une femme atteinte de la maladie de Charcot hospitalisée dans une unité de soins palliatifs.

S'il arrive qu'on refuse de tels patients dans une unité de soins palliatifs, ce n'est pas normal. Néanmoins, je précise, au sujet de cette maladie emblématique dans notre débat, que les services de neurologie et de réanimation accueillent aussi des patients atteints de sclérose latérale amyotrophique. Il ne faut donc pas réduire la prise en charge des patients atteints de la maladie de Charcot aux unités de soins palliatifs : des lits identifiés comme étant des lits de soins palliatifs dans les unités de neurologie et dans les services de réanimation.

Lors de la mission d'information sur l'évaluation de la loi Claeys-Leonetti, présidée par notre rapporteur général, nous avons auditionné des représentants de la Société française de soins palliatifs pédiatriques, qui nous ont présenté leur expérience, en particulier leur pratique exceptionnelle de la sédation profonde et continue. Cette société produit des publications scientifiques. S'il faut effectivement augmenter l'offre de soins palliatifs pédiatriques dans les départements et, grâce aux ERRSPP, dans les régions, sachez que les enfants sont soignés convenablement, soit dans les services de pédiatrie, soit dans des unités spécialisées. Je voulais apporter ces précisions avant le vote de ces amendements.

(L'amendement n° 1167 est adopté ; en conséquence, les amendements n° 1800 et 413 tombent.)

Mme la présidente. La parole est à M. Christophe Bentz, pour soutenir l'amendement n° 3118.

M. Christophe Bentz. La dignité de la personne est intrinsèque à sa nature d'être humain. Notre amendement tend à prendre en considération « la dignité des soignants ». La dignité de leur métier consiste à prodiguer des soins, exclusivement des soins. Il s'agit de reconnaître leur rôle, leur métier, leur vocation.

Après toutes les difficultés qu'ils ont affrontées, notamment pendant la période du covid, et toutes celles qu'ils continuent à traverser étant donné la crise de l'hôpital public, il faut leur apporter la réponse de la nation en reconnaissant la dignité de tous les soignants. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Avis défavorable.

Il ne faut pas mélanger la dignité d'une personne au travail avec les conditions de travail. Il est nécessaire de se pencher sur celles-ci, qui soulèvent des questions de sécurité et de confort personnel, qui ne doivent pas être confondues avec la dignité.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage l'avis du rapporteur. Nous parlons ici des droits des patients. Cela ne nous empêche pas de reconnaître une fois encore, de manière générale, le rôle absolument majeur des soignants, mais la mention que vous proposez n'a pas sa place dans cet article.

Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin.

M. Thibault Bazin. Ce que je trouve intéressant, à l'occasion de l'amendement de M. Bentz sur la dignité des soignants, c'est la question qui nous est posée sur le rôle de ces derniers, et sur le contrat de confiance qui peut exister entre eux et les patients. Dans la manière de considérer la personne malade, selon une approche globale et en respectant sa dignité, se pose la question du sens et de la considération portée aux soignants. Pour eux, cela fait sens. La manière dont nous légiférerons peut avoir des conséquences sur leur vocation et le sens de celle-ci.

Cet amendement me permet de percevoir que ce questionnement existe chez les soignants. Il est intéressant de le relayer dans cet hémicycle car nous devons prendre en considération leurs interrogations sur le sens de leur métier, sur la portée des soins, sur la relation entre eux et les patients. On voit bien que nous devons avoir au cœur, en permanence, la dignité de la personne.

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Colombier.

Mme Caroline Colombier. Je soutiens également l'amendement présenté par M. Bentz. Comme vous le savez, une grande partie des soignants ont besoin de cette reconnaissance. Ainsi, à Châteauneuf-sur-Charente, la grande majorité des soignants de l'unité de soins palliatifs ont beaucoup de mal à accepter d'aller dans le sens de votre projet de loi. Mentionner leur dignité, car il s'agit bien de dignité, serait un moyen de reconnaître le travail extraordinaire qu'ils accomplissent. On les a applaudis pendant des mois, puis, tout à coup, ils n'existent plus. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Astrid Panosyan-Bouvet.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet. Nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'il y a une symétrie des attentions, et que, pour que le patient soit respecté, il faut aussi que le professionnel de santé se sente reconnu. La question est de savoir s'il est opportun de mentionner « la dignité des soignants » à l'article 1, à l'alinéa 7, après la mention du « respect de la volonté de la personne ». Il faut revenir au texte du projet de loi afin d'avancer. Si on veut parler de la reconnaissance des soignants, il faut aussi débattre de leur place dans le parcours de soins, de leurs conditions de travail, de leur rémunération. Avançons, sinon, on se fait plaisir... *(Exclamations sur les bancs des groupes RN et LR.)*

M. Philippe Gosselin. Personne ne se fait plaisir !

Mme Astrid Panosyan-Bouvet. ...mais on ne répond pas aux questions que se posent les malades et les familles qui nous regardent. *(Mme Laurence Cristol applaudit.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. L'exposé sommaire de l'amendement n° 3118 montre que, selon vous, le soignant qui pratiquerait l'aide à mourir n'aurait pas de dignité. (*Protestations sur les bancs du groupe RN.*)

M. Julien Odoul. Mettez vos lunettes!

Mme Caroline Fiat. C'est bien ce que je lis dans l'exposé sommaire.

Vous parliez il y a un instant de la reconnaissance des soignants et de leur métier. Apporter une réponse au patient, c'est donner sens à ce métier. Le soignant qui ne souhaiterait pas aller plus loin, c'est-à-dire aller vers l'aide à mourir, fera valoir la clause de conscience. Il conservera donc ce que vous estimez être sa dignité si on s'en tient à votre exposé sommaire. Cela ne posera aucun problème dans son travail.

La clause de conscience protégera les soignants...

M. Philippe Juvin. Pas les pharmaciens!

Mme Caroline Fiat. ...afin qu'ils n'accomplissent pas un geste qu'ils ne voudraient pas réaliser.

Puisque nous parlons du sens de leur métier, les soignants pourront surtout désormais apporter une réponse à toutes les demandes des patients, ce qui n'est pas le cas actuellement. Le soignant se retrouve aujourd'hui face à un patient auquel il doit répondre: « Non, je ne peux pas faire! » Il est alors bien compliqué pour lui de se dire, en rentrant à la maison, qu'il n'est pas allé au bout de son travail.

Mme la présidente. La parole est à M. Jérôme Guedj.

M. Jérôme Guedj. Vous ne m'en voudrez pas de profiter de cette intervention pour revenir sur les conditions de la prise en charge des soins palliatifs, dont nous parlerons très peu.

Madame la ministre, en donnant l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 2113 de Sandrine Rousseau, vous avez dit qu'il n'y avait pas de secteur 2 en soins palliatifs. Précisons les choses: si les patients souffrant d'une affection de longue durée (ALD) sont pris en charge à 100 %, certaines dépenses liées à la mise en œuvre des soins palliatifs à domicile ne sont pas intégralement supportées par l'assurance maladie – je pense à certains fauteuils, à l'ergothérapeute ou à l'aménagement de la maison. Et je ne vous parle pas ici du parcours du combattant quand on doit demander une prestation de compensation du handicap (PCH) ni des délais pour activer le bénéfice de ces dispositifs en matière de soins palliatifs.

Je le répète, nous n'aborderons pas la question de la prise en charge financière, ce qui est assez paradoxal. C'est pourquoi je persiste à penser que nous devons en débattre lors de l'examen des projets de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) ou, un jour peut-être, lors de l'examen d'un projet de loi de programmation sur les soins palliatifs.

En outre, il serait souhaitable que vous nous apportiez une réponse précise à la question suivante: dès lors que 20 % des lits identifiés en soins palliatifs et 30 % des unités de soins palliatifs relèvent d'opérateurs privés à but lucratif, pouvez-vous garantir qu'aucun d'entre eux ne pratique des dépassements d'honoraires? Il ne s'agit pas d'un procès d'intention. Je ne vous demande pas de nous donner la réponse à l'instant, mais de le faire au cours des débats: puisque

vous soutenez que les soins palliatifs sont totalement pris en charge, il serait utile de nous assurer que c'est bien le cas en particulier dans les établissements privés à but lucratif.

Mme Sandrine Rousseau. C'est une question importante!

Mme la présidente. La parole est à Mme Émilie Bonnivard.

Mme Émilie Bonnivard. Revenant sur le débat sur la dignité, je tiens à vous interroger, vous, madame la ministre, mais aussi nous collectivement, sur la façon dont le projet de loi est reçu par les médecins en soins palliatifs. Il est vécu par ceux que j'ai pu entendre comme une réelle souffrance et un manque de reconnaissance, car ce texte percute le sens de leur métier et de leur engagement. Ils se demandent si leur métier aura encore du sens à l'avenir. Les médecins qui exercent en soins palliatifs font preuve d'une motivation extraordinaire, car nous savons que ce n'est pas une spécialité mise en avant au sein de la formation en médecine. Ils sont très fortement engagés et motivés. Leur connaissance de la fin de vie, de son accompagnement et de la gestion de la douleur n'est égalée par personne dans cet hémicycle.

Il m'est douloureux de voir la détresse dans les yeux de ces médecins; ce sont des femmes.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Pas seulement!

Mme Émilie Bonnivard. Elles m'ont dit: « Je ne sais pas si je pourrai encore exercer mon métier demain. Mon rôle, c'est de me battre pour que les personnes puissent vivre le mieux possible jusqu'à la fin. Certaines vont venir me voir pour me demander de mettre fin à leur jour en me disant qu'elles ont confiance en moi. Quel sera alors le sens de mon engagement dans ce métier? »

C'est le message que m'ont transmis ces médecins, et notre rôle est aussi de porter leur voix et de leur répondre. L'amendement de notre collègue nous donne l'occasion d'aborder la reconnaissance qui leur est due et l'impact qu'aura cette loi sur le niveau de leur engagement. Certains m'ont indiqué qu'ils changeraient de spécialité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LR.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Hetzel.

M. Patrick Hetzel. J'irai dans le même sens que notre collègue Émilie Bonnivard: nous faisons face à un vrai problème. Avec l'évolution liée à ces soins d'accompagnement, qui englobent les soins palliatifs, il y a l'idée que nous nous apprêtons à aller plus loin que les pratiques en vigueur jusqu'ici. Quand je dis « aller plus loin », je ne fais que reprendre les propos que tenait encore récemment Jean Leonetti: il y a bien une rupture anthropologique.

Une question de fond se pose: à partir de là, comment faire pour que les soignants puissent exercer pleinement leur droit de faire jouer la clause de conscience? Vous disiez, madame Fiat, que les soignants s'en saisiraient, mais, s'agissant de sujets aussi sensibles, il y aurait beaucoup de sens – nous aurons l'occasion d'y revenir – à instaurer une clause de conscience spécifique. Ce serait une manière de rassurer les soignants en reconnaissant l'existence d'une rupture anthropologique, tout en leur permettant d'exercer leur profession conformément à l'éthique à laquelle ils souhaitent adhérer.

Nous devrions aller dans cette direction. Ce sujet mérite, madame la ministre, que vous nous fassiez part des intentions du Gouvernement concernant la possibilité d'accorder de véritables garanties aux soignants. (*Mme Nathalie Serre et M. Marc Le Fur applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Vigier.

M. Philippe Vigier. Reconnaître la dignité des soignants, c'est avant tout leur donner les moyens de travailler dans des conditions décentes.

Mme Catherine Vautrin, ministre. Bien sûr !

M. Philippe Vigier. C'est faire en sorte que nos services soient beaucoup plus nombreux. Madame la ministre, des échos de vos annonces relatives au nouveau déploiement des soins palliatifs dans les départements me sont parvenus : « Enfin ! On attendait cela depuis tellement longtemps ! Nous n'étions donc pas dignes – ce sont les mots employés – de bénéficier de soins palliatifs fixes en Eure-et-Loir ? » Voilà une lacune que nous allons combler. Croyez bien que c'est un message très fort que nous avons envoyé.

Dans l'exposé sommaire de l'amendement figure le terme de dignité. Je rebondis sur la clause de conscience spécifique que vient d'évoquer Patrick Hetzel. La clause de conscience des médecins existe, mais peut-être trouverons-nous un chemin à parcourir ensemble, monsieur Hetzel. Ce chemin pourrait être tracé sur le fondement de ce que propose Geneviève Darrieussecq avec beaucoup de conviction. Tout comme des hommes et des femmes acceptent de pratiquer la sédation profonde et continue dans le cadre de la loi Claeys-Leonetti, peut-être en trouverons-nous qui, sur la base du volontariat, seront prêts à accompagner la fin de vie, que ce soit par l'application de la loi Claeys-Leonetti ou de l'aide à mourir que nous créerons, je l'espère, tous ensemble.

Tenons des propos d'équilibre plutôt que de nous envoyer des mots à la figure ! Ce sujet est si important et si grave que nous devons toujours l'évoquer avec modération. (*Mme Delphine Lingemann et M. David Valence applaudissent.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Sandrine Rousseau.

Mme Sandrine Rousseau. Les droits des malades ne sont pas à mettre en regard de la dignité des soignants : ce sont deux sujets différents. La dignité des soignants, particulièrement dans l'hôpital public, est largement touchée par les conditions dégradées d'exercice et le manque de soignants et de personnel en général.

Nos amendements tendent à ouvrir le droit aux soins palliatifs à l'ensemble des personnes, de telle sorte qu'ils ne leur coûtent rien et que, quelle que soit leur situation, ils et elles y aient accès. C'est dans leur capacité à accueillir n'importe quelle personne qui en a besoin, partout sur le territoire, à quelque endroit qu'il ou elle vive et dans quelque situation financière que ce soit, que réside la dignité des soignants, et nulle part ailleurs.

M. Fabien Di Filippo. Bravo ! Vous avez parlé pour ne rien dire !

(*L'amendement n° 3118 n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. La parole est à Mme Delphine Lingemann, pour soutenir l'amendement n° 1304.

Mme Delphine Lingemann. Il s'agit d'un petit amendement visant à préciser que les soins d'accompagnement ne pourront être proposés qu'à l'annonce de la maladie et non à son début. Il marque ainsi l'importance de la temporalité.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Cette précision me paraît importante parce que l'expression « début de la maladie » est vague. Tout change, dans la vie de ces patients, lorsqu'on leur annonce la maladie grave dont ils souffrent. Avis favorable, donc.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Je partage totalement cet avis. Il est indispensable d'être au chevet du patient et de disposer de réponses à lui fournir au moment de l'annonce, qui constitue évidemment un choc majeur et requiert un accompagnement.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin. L'amendement, pourquoi pas ? Sur le fond – je m'en aperçois aujourd'hui –, le texte pose un problème, car on annonce certaines maladies, par exemple des cancers, dont on sait qu'elles seront soignées. Cela veut donc dire que, dès l'annonce de maladies de ce type, on proposera des soins palliatifs ? Cela présente une difficulté, non ?

M. Didier Martin, rapporteur. On proposera des soins d'accompagnement !

Mme Catherine Vautrin, ministre. Des soins d'accompagnement, justement ! Il nous l'a déjà faite en commission !

(*L'amendement n° 1304 est adopté.*)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements, n^{os} 2733 et 2728, pouvant être soumis à une discussion commune. L'amendement n° 2733 fait l'objet d'un sous-amendement n° 3430.

La parole est à Mme Béatrice Descamps, pour soutenir l'amendement n° 2733.

Mme Béatrice Descamps. Cet amendement vise à substituer, à l'alinéa 7, aux mots « et des » les mots « sur décision du médecin, en prenant en compte les », car il semble absolument fondamental que l'avis médical soit le moteur de la décision de renouvellement de l'évaluation de la situation, dans la mesure où le médecin chargé du patient est le plus à même de l'apprécier médicalement.

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Bonnet, pour soutenir le sous-amendement n° 3430.

Mme Sylvie Bonnet. Il s'agit seulement d'un sous-amendement de précision.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour soutenir l'amendement n° 2728 et donner l'avis de la commission.

M. Didier Martin, rapporteur. Mon amendement est rédactionnel. Je suis défavorable à l'amendement n° 2733 et au sous-amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Le Gouvernement est favorable à l'amendement du rapporteur et donne le même avis que lui sur l'autre amendement et sur le sous-amendement.

(Le sous-amendement n° 3430 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 2733 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 2728 est adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Béatrice Descamps, pour soutenir l'amendement n° 2734.

Mme Béatrice Descamps. Il tend à clarifier et à homogénéiser les modalités de renouvellement de l'évaluation de prise en charge globale, de façon à en limiter la dimension purement appréciative et à permettre ainsi une meilleure application opérationnelle.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Défavorable. Il n'est pas nécessaire d'engager la Haute Autorité de santé dans cette évaluation.

(L'amendement n° 2734, repoussé par le Gouvernement, n'est pas adopté.)

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-France Lorho, pour soutenir l'amendement n° 1368 qui fait l'objet d'un sous-amendement.

Mme Marie-France Lorho. Mon amendement propose de compléter l'alinéa 7. En effet, la définition des soins palliatifs donnée par la Sfsp – Société française d'accompagnement et de soins palliatifs – nous éclaire au sujet de la constance des soins à laquelle les services relevant de cette discipline sont tenus de se livrer. Elle nous indique que « les soins palliatifs [...] considèrent le malade comme un être vivant et la mort comme un processus naturel. Ceux qui les dispensent » se refusent « à provoquer intentionnellement la mort et s'efforcent de préserver la meilleure qualité de vie possible jusqu'au décès ».

Dans l'état actuel de sa rédaction, votre texte souligne que ces soins doivent être dispensés « dès le début de la maladie, puis de façon renouvelée », suivant les situations. Il semble pourtant important de préciser qu'ils doivent être dispensés jusqu'à la mort naturelle du patient. Il ne doit en aucun cas exister de doute quant au fait que toute personne qui en fait la demande, y compris si son cas apparaît désespéré, doit pouvoir bénéficier de ce soutien jusqu'à son dernier souffle. *(Applaudissements sur les bancs du groupe RN. – M. Marc Le Fur applaudit également.)*

Mme la présidente. La parole est à Mme Sylvie Bonnet, pour soutenir le sous-amendement n° 3431.

Mme Sylvie Bonnet. Il s'agit d'un sous-amendement de cohérence rédactionnelle. On parle à l'alinéa 7 du patient et non d'une personne. Je propose une légère modification de l'amendement n° 1368 pour en tenir compte.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Cet amendement est lourd de sous-entendus, puisqu'il oppose sans le dire une mort naturelle à une autre qui ne le serait pas. Avis défavorable, ainsi que sur le sous-amendement.

Pour votre information, sachez que la Suisse, qui a légalisé depuis plus de quarante ans le suicide assisté, considère qu'il s'agit d'une mort naturelle.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Même avis.

Mme la présidente. La parole est à M. Philippe Juvin.

M. Philippe Juvin. Si j'ai bien compris, le rapporteur considère que la mort par suicide assisté ou résultant de l'aide à mourir est une mort naturelle.

Mme Caroline Fiat. Oui !

M. Olivier Falorni, rapporteur général de la commission spéciale. Eh bien oui !

M. Philippe Juvin. Voilà une question absolument décisive : considère-t-on qu'il s'agit d'une mort naturelle ? Objectivement, si on la considère comme telle, elle ne fera même pas l'objet de statistiques. Ce n'est pas une mort naturelle !

Mme Caroline Fiat. Mais si : les données sont enregistrées, c'est prévu à l'article 17 !

M. Philippe Juvin. Ce n'est pas une mort naturelle ! Pardon : on peut avoir un avis différent du vôtre !

(Le sous-amendement n° 3431 n'est pas adopté.)

(L'amendement n° 1368 n'est pas adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 2673 et 2905.

La parole est à M. Dominique Potier, pour soutenir l'amendement n° 2673.

M. Dominique Potier. L'école de santé publique de Nancy est une grande école humaniste. Jacques Parisot, un de ses enfants, a fait partie des promoteurs et des fondateurs, après-guerre, de l'OMS – Organisation mondiale de la santé –, dans sa version moderne. Selon la définition qu'en donne cette organisation, une médecine holistique offre aux patients un accompagnement à dimension sociale, psychologique et spirituelle.

Nous proposons d'ajouter à l'accompagnement psychologique et social prévu dans le texte un accompagnement spirituel, en conformité avec l'esprit de l'OMS, qui apparaît à la pointe du progrès en matière d'accompagnement de la personne humaine, une personne qu'à cet instant il nous faut considérer corps et âme.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Dharréville, pour soutenir l'amendement n° 2905.

M. Pierre Dharréville. Je suis surpris des affirmations auxquelles M. le rapporteur s'est livré à l'instant. Si l'on peut comprendre ses propos par référence aux assurances et à d'autres considérations semblables, les faits auxquels il se réfère sont peut-être un peu plus compliqués que cela ! Il ne faudrait pas que ses affirmations participent d'une forme d'euphémisation, que l'on retrouve ailleurs dans le texte.

Cet amendement tend à clarifier la rédaction de l'article 1^{er}. Il a été indiqué en commission que l'expression « soins d'accompagnement » désigne les soins palliatifs, mais aussi les soins de support et de confort. Notre amendement, s'efforçant de suivre cette indication, propose de distinguer,

parmi les soins d'accompagnement, d'un côté, les soins palliatifs, de l'autre, les soins de support et de confort. Évidemment, si cette rédaction tente de clarifier le texte pour le rendre opérationnel et plus lisible, elle n'évacue aucunement les critiques que j'ai émises hier sur le même sujet : les distinctions que vous opérez ne nous semblent pas convenir.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Didier Martin, rapporteur. Avis défavorable. Ces amendements identiques limitent le périmètre envisagé aux soins de confort et de support, alors que la notion avancée à l'article 1^{er} est bien plus vaste.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme Catherine Vautrin, ministre. Les soins de support et de confort sont inclus dans la définition actuelle des soins d'accompagnement, qui prévoient une réponse aux besoins physiques, psychologiques et sociaux de la personne. Ces amendements sont donc satisfaits.

Mme la présidente. La parole est à M. Thibault Bazin.

M. Thibault Bazin. Madame la ministre, monsieur le rapporteur, j'ai l'impression que vous n'avez pas écouté nos collègues. J'ai déposé, comme Marc Le Fur, un amendement proche de ces amendements identiques, qui tomberait si ces derniers étaient adoptés.

Les patients en soins palliatifs, éventuellement éligibles aux soins d'accompagnement tels que vous tentez de les définir, sont susceptibles d'avoir des besoins spirituels. D'ailleurs, ainsi qu'on l'a déjà dit, en 2002, l'OMS a intégré cette dimension spirituelle dans sa définition des soins palliatifs.

Et cette approche holistique, qui est recommandée, se veut plus respectueuse de chaque personne. Des études ont montré que des patients en fin de vie peuvent ressentir des besoins spirituels. La revue internationale des soins palliatifs en a fait état en 2014 notamment dans un de ses articles : « Enfin, la maladie et l'approche de la mort sont des expériences particulières, uniques, qui mettent l'individu devant un océan de questions sans réponses [...]. La maladie, particulièrement lorsqu'elle est fatale, ouvre la porte à des questions difficiles [...]. » En particulier, indiquent les auteurs « devant la possibilité de "finitude" du soi, les sujets de sens et de buts de la vie ».

On le voit bien : il nous faut aussi viser le bien-être spirituel des personnes en soins palliatifs. C'est le sens des amendements de nos collègues Dominique Potier et Pierre Dharréville, que nous allons voter parce qu'il me semble que la dimension spirituelle peut être essentielle et qu'il convient de l'ajouter aux besoins sociaux et psychologiques déjà mentionnés dans le projet de loi.

M. Marc Le Fur et M. Philippe Gosselin. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à Mme Caroline Fiat.

Mme Caroline Fiat. Si je ne peux que comprendre le sens de ces amendements, je précise qu'ils sont heureusement satisfaits par la formation des soignants.

M. Philippe Gosselin. Ah bon ?

Mme Caroline Fiat. Je sais que vous adorez que je vous parle des besoins fondamentaux selon Virginia Henderson. Tout soignant sait que s'il ne les a pas appris par cœur, il n'aura pas son diplôme à la fin de ses études.

M. Philippe Gosselin. Il n'y a pas de recettes !

Mme Caroline Fiat. Cela fait partie de la formation des soignants. Et un des besoins fondamentaux selon Virginia Henderson, c'est la pratique de sa religion.

M. Thibault Bazin. Ça n'a rien à voir !

M. Philippe Gosselin. Le besoin peut ne pas être religieux !

Mme Caroline Fiat. Je vous prie de m'écouter jusqu'au bout. Je citais ces besoins à titre d'exemple et il s'agit en effet de pouvoir pratiquer sa religion, de pouvoir vivre selon ses croyances, selon ses valeurs. Étudiez les besoins fondamentaux selon Virginia Henderson et vous serez rassurés. À ceux d'entre vous qui demandaient de penser aux soignants, je leur réponds : faites leur un peu confiance ainsi qu'à leur formation, elle répond totalement à la demande des signataires de ces amendements. (*M. René Pilato applaudit.*)

Mme la présidente. J'ai dorénavant sept nouvelles demandes de prise de parole, dont celles de M. le rapporteur et de Mme la ministre. Comme il est vingt heures passées, je lève la séance car je ne veux pas bâcler ce très intéressant débat.

Mme la présidente. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

M. Philippe Gosselin. Très bien ! C'est la sagesse !

6

ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE SÉANCE

Mme la présidente. Prochaine séance, ce soir, à vingt et une heures trente :

Suite de la discussion du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures cinq.*)

Le directeur des comptes rendus

Serge Ezdra